



Rapport annuel de gestion **2023 | 2024**

Société des traversiers du Québec

250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
Téléphone : 418 643-2019
stq@traversiers.gouv.qc.ca
traversiers.com

Cette publication a été rédigée par la Société des traversiers du Québec (STQ).

Elle est disponible en version PDF sur le site Internet de la STQ à l'adresse **traversiers.com** et en format adapté sur demande.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle est employée dans le but d'alléger la présentation du texte et d'en faciliter la lecture.

Soucieuse de protéger l'environnement, la STQ favorise l'utilisation de papier FSC pour les exemplaires imprimés de ses publications. La couverture et les pages intérieures du présent rapport sont imprimées sur du papier 100 % postconsommation.

Photographies

Crédit photo couverture
David Montanari

Crédits photos document
Société des traversiers du Québec

Graphisme

Viva Design

Révision linguistique et correction d'épreuves

Bla bla rédaction

Impression

L'Avant-Match, Courtier en imprimerie

ISSN 1706-8924 (imprimé)
ISSN 2368-3708 (PDF)
ISBN 978-2-550-98284-5 (PDF)
ISBN 978-2-550-98283-8 (imprimé)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Message de la ministre	5
Message de la Présidente-directrice générale.....	7
Déclaration attestant la fiabilité des données	8
Rapport de validation	9
1. L'organisation.....	10
1.1 L'organisation en bref	10
1.2 Faits saillants	20
1.3 Revue statistique	22
2. Les résultats.....	26
2.1 Plan stratégique.....	26
2.2 Déclaration de services aux citoyens.....	35
3. Les ressources utilisées	37
3.1 Utilisation des ressources humaines.....	37
3.2 Utilisation des ressources financières	39
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	44
4. Annexes - Autres exigences	45
4.1 Gestion des effectifs.....	45
4.2 Développement durable.....	46
4.3 Occupation et vitalité des territoires.....	49
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	51
4.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	52
4.6 Gouvernance des sociétés d'État.....	52
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	60
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	61
4.9 Politique de financement des services publics.....	63
Annexe 1 - États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024	65
Annexe 2 - Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société des traversiers du Québec.....	89



MESSEGE DE LA MINISTRE

MADAME NATHALIE ROY

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.27
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec (STQ) pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Ce rapport rend compte aux parlementaires et aux citoyens des activités de la STQ, de l'utilisation de ses ressources humaines, financières et informationnelles ainsi que des résultats de la quatrième année de mise en œuvre de son Plan stratégique 2020-2025. Il détaille les moyens déployés par la STQ en vue de réaliser sa mission : être présente là où la route s'arrête afin de relier les communautés en assurant la mobilité maritime du Québec, grâce au savoir-faire de ses employés.

Avec presque 5 millions de passagers et au-delà de 2 millions de véhicules transportés à travers ses 13 services maritimes entre Sorel-Tracy et la Basse-Côte-Nord, y compris les Îles-de-la-Madeleine, la STQ démontre l'importance qu'elle occupe dans la vitalité de plusieurs communautés côtières et insulaires.

Afin de soutenir l'ambition de notre gouvernement en matière d'économie verte, la STQ a publié son Plan d'action de développement durable 2023-2028 avec des actions permettant de réduire son empreinte environnementale et d'atteindre la carboneutralité à l'horizon de 2050.

L'année 2024-2025 marquera également pour la STQ l'élaboration de son prochain Plan stratégique 2025-2030, qui lui permettra de définir ses actions pour poursuivre la réalisation de son mandat : fournir des services de traversiers partout au Québec.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Document original signé

Geneviève Guilbault

Ministre des Transports et de la Mobilité durable

Québec, le 12 septembre 2024





MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE- DIRECTRICE GÉNÉRALE

MADAME GENEVIÈVE GUILBAULT

Ministre des Transports et de la Mobilité durable
Édifice de la Haute-Ville
700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des traversiers du Québec et au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de la Société des traversiers du Québec (STQ), j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2023-2024.

Ce rapport dresse le bilan des résultats obtenus au terme de la quatrième année du Plan stratégique 2020-2025 et marque également ma première année à la tête de la STQ. Ce fut l'occasion pour mon équipe et moi de réfléchir aux actions et priorités de notre organisation pour les années à venir afin de prendre dès aujourd'hui les décisions qui nous permettront de poursuivre notre mission : *Présents là où la route s'arrête, nous relient les communautés en assurant la mobilité maritime du Québec, grâce au savoir-faire de nos employés*. Pour y arriver, nous avons défini notre vision pour les années à venir en plaçant le service, l'humain et notre environnement au cœur de nos actions. La prochaine année sera également marquée par l'élaboration de notre nouveau Plan stratégique 2025-2030.

Parmi les annonces importantes qui ont ponctué l'année, soulignons notamment le travail effectué dans le cadre de l'optimisation du service à la traverse de Sorel-Tracy. Le projet de reconstruction des infrastructures portuaires est maintenant dans sa phase de planification. À terme, ce projet permettra à cette traverse, qui connaît déjà une forte affluence, de s'inscrire davantage comme un axe de transport maritime structurant dans la région et participera à l'objectif du gouvernement du Québec d'atteindre la carboneutralité à l'horizon de 2050 par la mise en service des navires électriques hybrides.

Au nom des membres du conseil d'administration et en mon nom propre, je tiens à remercier l'ensemble du personnel de la STQ pour son dévouement tout au long de la dernière année. Je souhaite également témoigner ma plus sincère reconnaissance à notre clientèle pour sa fidélité et sa confiance.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Document original signé

Greta Bédard

Présidente-directrice générale

Québec, le 12 septembre 2024



DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Société des traversiers du Québec ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

Document original signé

Greta Bédard

Présidente-directrice générale

Québec, le 12 septembre 2024

RAPPORT DE VALIDATION

MADAME GRETA BÉDARD

Présidente-directrice générale
Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9

Madame la Présidente-directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Société des traversiers du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans ce rapport incombe à la direction de la Société des traversiers du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé en se basant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le présent rapport.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Document original signé

Sylvain Dion, MBA, CIA
Directeur de l'audit interne

Québec, le 12 septembre 2024



1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Présents là où la route s'arrête, nous relierons les communautés en assurant la mobilité maritime du Québec, grâce au savoir-faire de nos employés.

Vision

Une société d'État performante et innovante, chef de file en transport maritime.

Valeurs

En plus d'adhérer aux valeurs de l'administration publique québécoise, la STQ possède ses propres valeurs organisationnelles, qui guident les actions de son personnel et orientent ses décisions.

Rigueur

La rigueur prévaut dans l'accomplissement de la mission de la STQ. Celle-ci réalise ses activités et offre ses services de façon professionnelle, avec minutie, exactitude et un souci d'objectivité. De plus, elle utilise des méthodes éprouvées et des normes de qualité élevées dans tous ses projets, de leur planification jusqu'à leur mise en œuvre.

Excellence

Être reconnue comme un chef de file en transport maritime stimule la STQ et la motive à se dépasser. Celle-ci est continuellement à la poursuite de l'innovation afin d'offrir une expérience client optimale et de qualité grâce à ses équipes performantes ainsi qu'à ses navires et ses infrastructures maritimes de pointe, fiables et sécuritaires. L'implantation d'une culture d'amélioration continue contribue à l'atteinte d'un haut niveau de qualité dans ses pratiques.

Passion

La STQ et ses employés sont animés par une passion qui les motive à repousser sans cesse leurs limites, à réaffirmer leur engagement à offrir un service client distinctif et à aller toujours plus loin dans la recherche de solutions innovantes. Leur énergie, c'est le maritime. La passion les propulse vers l'excellence, la performance et le succès.



Mandat

Fournir des services de traversiers partout au Québec

La STQ possède les navires, les embarcations et les infrastructures terrestres nécessaires à l'exécution de son mandat et peut procéder à la réalisation de travaux destinés à assurer les services de traversiers. Elle peut aussi fournir des services accessoires ou complémentaires.

Responsabilités

Offrir du transport interrégional

Avec ses traverses interrégionales, la STQ relie entre elles les communautés de Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola, de Rivière-du-Loup et Saint-Siméon ainsi que de Matane, Baie-Comeau et Godbout. Les traverses constituent un moyen de transport qui s'ajoute à ce qu'offre le réseau routier existant.

Désenclaver les populations

La STQ assure le désenclavement des communautés de L'Isle-aux-Grues, L'Isle-aux-Coudres, l'Île-Verte, l'Île d'Entrée, Chevery, Harrington Harbour, Pakuashipi et Saint-Augustin. Pour desservir en continu ces populations, elle fait appel à des services de transport aériens ou terrestres, qui se veulent accessoires ou complémentaires. Ceux-ci sont utilisés lorsque les services maritimes sont interrompus, notamment pendant les périodes hivernales, en cas de mauvaises conditions de navigation ou encore lors de la non-disponibilité des navires et des embarcations.

Offrir du transport collectif en milieu urbain

La STQ offre un service de transport collectif en milieu urbain à la traverse de Québec-Lévis. Celle-ci constitue une voie qui s'ajoute aux deux ponts reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent.

Prolonger la route

Avec la traverse de Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine, la STQ offre un « prolongement de la route », en plus d'être devenue, au fil du temps, un maillon important de l'activité touristique du secteur.

Clientèle

Pour l'année 2023-2024, la STQ a effectué presque 5 millions de passages de clients. Les utilisateurs des services de traversiers sont des automobilistes, des camionneurs, des motocyclistes, des motoneigistes, des cyclistes et des piétons. Ce sont également des insulaires, des travailleurs, des utilisateurs commerciaux, des étudiants, des touristes et des villégiateurs.

LA STQ EN CHIFFRES

Au 31 mars 2024

13 services de traversiers



11

traverses

(soit 9 traverses exploitées par la STQ et 2 traverses exploitées par des tiers)



2

dessertes maritimes

(exploitées par des tiers)

29,6 ans

d'âge moyen pour les infrastructures terrestres



94,3%

des traversées
prévues réalisées*



96 277

passages gratuits
de véhicules électriques**



759

employés



11 348

vols effectués
(avions et hélicoptères)



73,5 %

du personnel affecté à la
livraison du service

59 885

tonnes métriques
de marchandises
acheminées par les
dessertes maritimes

* Pour les services exploités exclusivement par la STQ.

** Pour les traverses tarifées du réseau de la STQ.

*** Neuf traverses exploitées par la STQ, plus celle de l'île d'Entrée.



23
navires
et autres
embarcations



4 912 318
passages de clients*



1,15 G\$
en navires et autres
embarcations, en
infrastructures
terrestres et en
terrains
(valeur d'acquisition)



46 596
abonnements actifs
au service d'alertes de
10 traverses***



106 511
traversées réalisées*



2 267 723
passages de
véhicules*



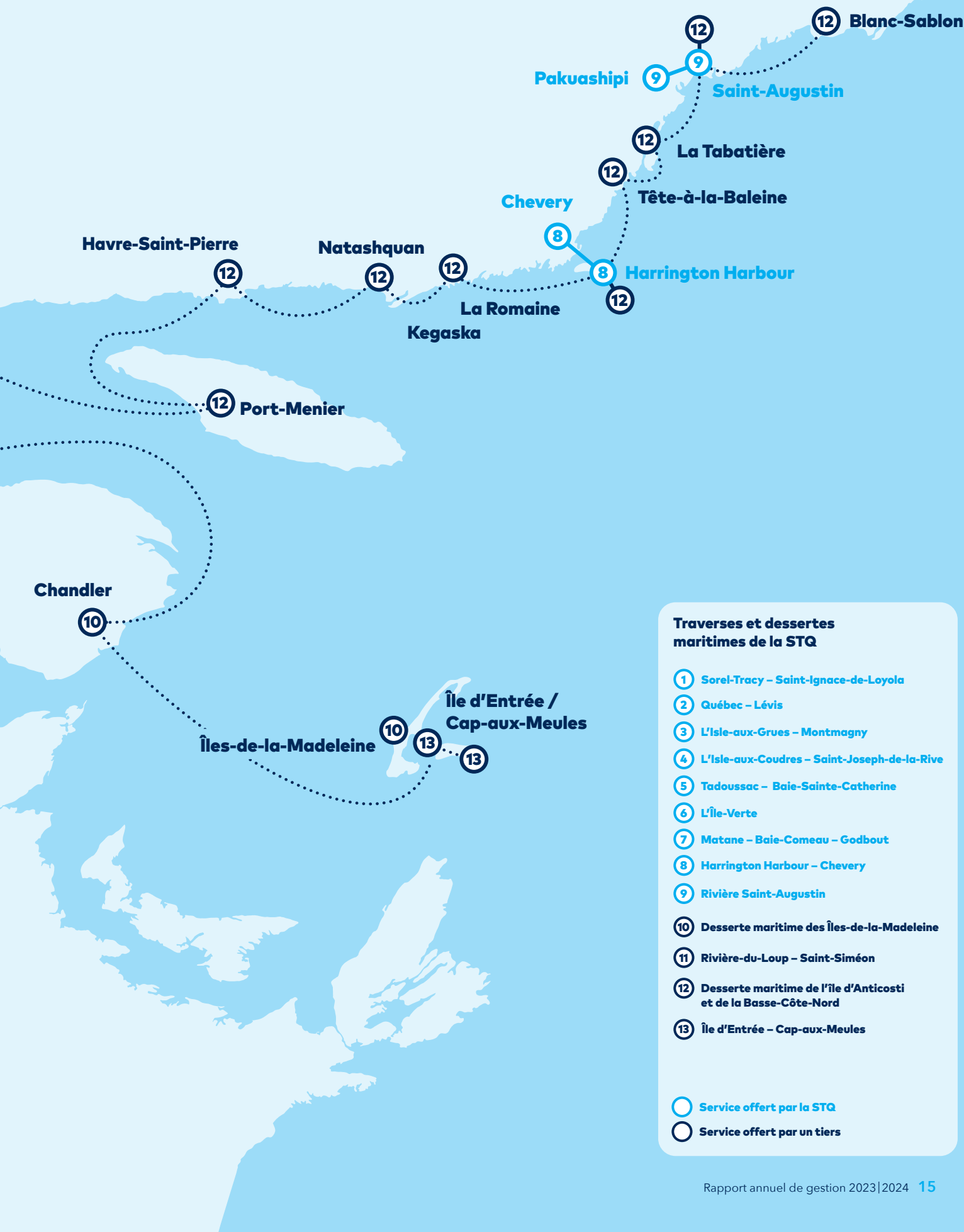
155
infrastructures
terrestres

27 ans
d'âge moyen pour les
navires de la flotte

27 quais
20 embarcadères
86 immeubles
22 ouvrages de génie civil



RÉSEAU DE LA STQ



Traverses et dessertes maritimes de la STQ

- ① Sorel-Tracy – Saint-Ignace-de-Loyola
- ② Québec – Lévis
- ③ L'Isle-aux-Grues – Montmagny
- ④ L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive
- ⑤ Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine
- ⑥ L'Île-Verte
- ⑦ Matane – Baie-Comeau – Godbout
- ⑧ Harrington Harbour – Chevery
- ⑨ Rivière Saint-Augustin
- ⑩ Desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine
- ⑪ Rivière-du-Loup – Saint-Siméon
- ⑫ Desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord
- ⑬ Île d'Entrée – Cap-aux-Meules

④ Service offert par la STQ

⑩ Service offert par un tiers

FLOTTE*

Au 31 mars 2024



NM Catherine-Legardeur

Traverse ou affectation :
Sorel-Tracy-Saint-Ignace-
de-Loyola - Navire de
relève



NM Didace-Guévremont

Traverse ou affectation :
Sorel-Tracy-Saint-Ignace-
de-Loyola



NM Alexandrina-Chalifoux

Traverse ou affectation :
Sorel-Tracy-Saint-Ignace-
de-Loyola



NM Alphonse-Desjardins

Traverse ou affectation :
Québec-Lévis



NM Lomer-Gouin

Traverse ou affectation :
Québec-Lévis



NM Grue-des-Îles

Traverse ou affectation :
L'Isle-aux-Grues-
Montmagny



NM Joseph-Savard

Traverse ou affectation :
L'Isle-aux-Coudres-
Saint-Joseph-de-la-Rive



NM Armand-Imbeau II

Traverse ou affectation :
Tadoussac-
Baie-Sainte-Catherine



NM Jos-Deschênes II

Traverse ou affectation :
Tadoussac-
Baie-Sainte-Catherine



NM Peter-Fraser

Traverse ou affectation :
Île-Verte



NM F.-A.-Gauthier

Traverse ou affectation :
Matane-Baie-Comeau-
Godbout



NM Les Eaux Scintillantes

Traverse ou affectation :
Harrington Harbour-
Chevery

* NM signifie « navire à moteur »; VCA signifie « véhicule sur coussin d'air ».



NM Mécatina II

Traverse ou affectation :
Harrington Harbour-
Chevery



VCA L'Esprit-de-Pakuashipi

Traverse ou affectation :
Rivière Saint-Augustin



Remorqueur

Traverse ou affectation :
Rivière Saint-Augustin



NM Rivière-Saint-Augustin

Traverse ou affectation :
Rivière Saint-Augustin



NM Ivan-Quinn

Traverse ou affectation :
Île d'Entrée-
Cap-aux-Meules



Royal Sea 23

Traverse ou affectation :
Navire de relève



NM Félix-Antoine-Savard

Traverse ou affectation :
Navire de relève



NM Radisson

Traverse ou affectation :
Navire de relève



Hydroglisseur I

Traverse ou affectation :
Embarcation de relève



NM Saaremaa I

Traverse ou affectation :
Navire de relève

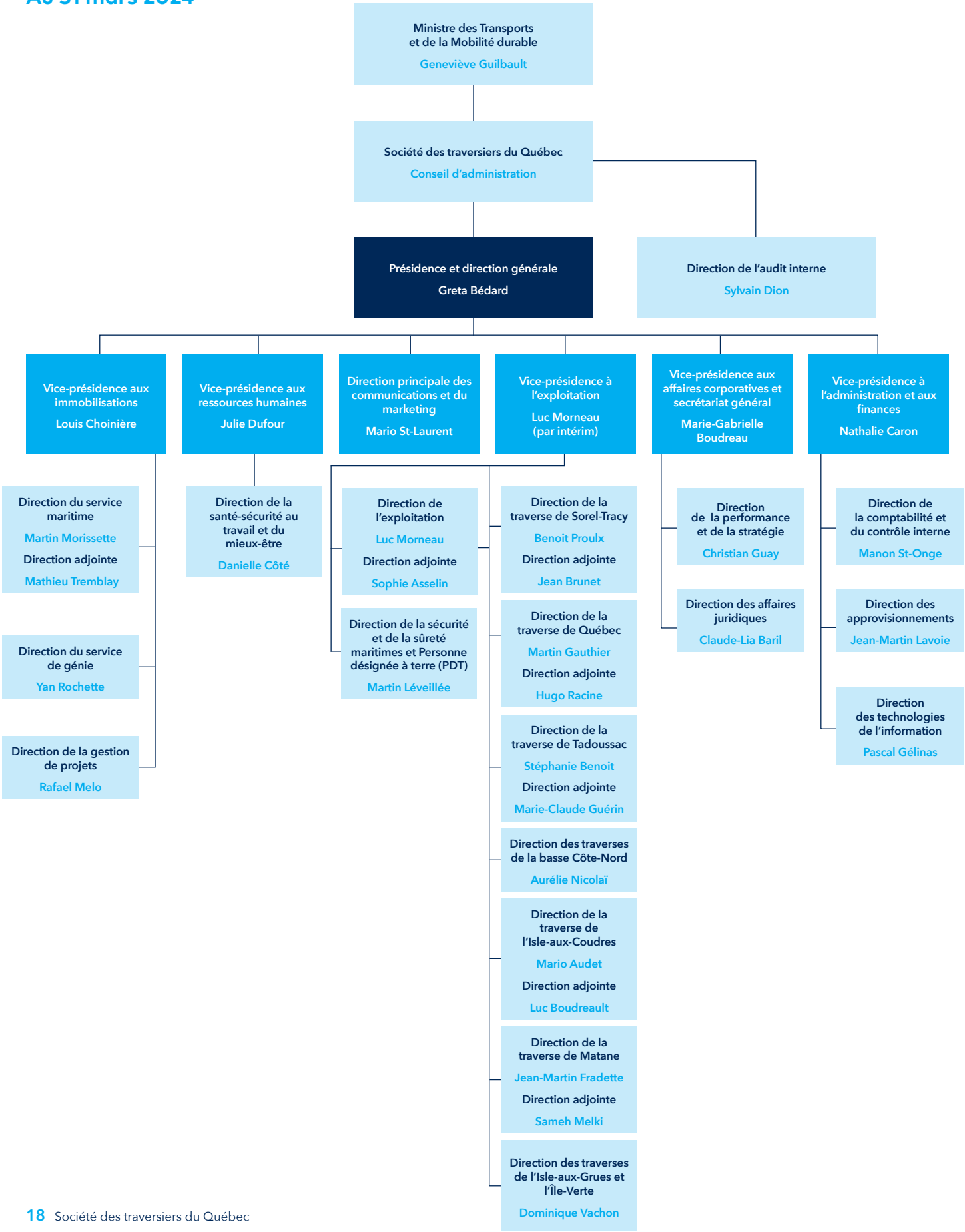


NM Archipel

Traverse ou affectation :
Embarcation de relève

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Au 31 mars 2024



HISTORIQUE

1971

Création de la Société des traversiers du Québec
Exploitation de la traverse Québec-Lévis

1976

Exploitation de la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout
Exploitation de la traverse L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive

1978

Exploitation de la traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola

1980

Exploitation de la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine

1981

Prise en charge de la gestion du contrat d'exploitation de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny

1993

Prise en charge de la gestion du contrat d'exploitation de la traverse Rivière-du-Loup-Saint-Siméon
Prise en charge de la gestion du contrat d'exploitation de la traverse Île d'Entrée-Cap-aux-Meules

2001

Dévolution par le gouvernement du Québec des 10 quais de traversiers cédés par le gouvernement fédéral en 2000 :

- Sorel-Tracy
- Saint-Ignace-de-Loyola
- L'Isle-aux-Grues
- Montmagny
- L'Isle-aux-Coudres
- Saint-Joseph-de-la-Rive
- Rivière-du-Loup
- Saint-Siméon
- Matane
- Baie-Comeau

2007

Décision du gouvernement du Québec de maintenir la STQ en tant que société d'État responsable de la gestion et de l'exploitation de certains services de traversiers au Québec

2009

Transfert par le gouvernement du Québec de la responsabilité de traverses, de dessertes et d'infrastructures maritimes :

- Traverse de l'Île-Verte*
- Traverse Harrington Harbour-Chevery
- Traverse de la rivière Saint-Augustin
- Desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine
- Desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord
- Quai de Port-Menier
- Débarcadère ferroviaire de Matane

2012

Exploitation du service de transport des personnes à la traverse de la rivière Saint-Augustin

2013

Exploitation de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny
Exploitation de la traverse de l'Île-Verte

2014

Exploitation de la traverse Harrington Harbour-Chevery

2017

Exploitation du service de transport de marchandises à la traverse de la rivière Saint-Augustin

2018

Cession à la STQ des quais de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de L'Isle-Verte par le gouvernement du Canada

2019

Projet pilote de navette fluviale reliant Pointe-aux-Trembles et le Vieux-Port de Montréal

2020

Cession à la STQ du quai de Saint-Augustin par le gouvernement du Canada

2021

50^e anniversaire de création de la STQ

2022

Début de trois projets d'infrastructure majeurs :

- Lien fluvial Bas-Saint-Laurent-Charlevoix
- Reconstruction des terminaux de la traverse L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive
- Reconstruction des embarcadères de la traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola

2023

Lancement du projet d'acquisition de trois traversiers électriques pour la traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola et la traverse L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive

2024

Début du dossier d'affaires du projet de reconstruction des infrastructures portuaires de la traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola

* Antérieurement appelée « Traverse L'Isle-Verte-Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ».



1.2 Faits saillants

Le NM *Radisson* de retour dans la flotte de relève

L'été 2023 a été marqué par le retour du NM *Radisson* dans la flotte de relève de la STQ. Après une remotorisation complète et une modernisation de ses espaces passagers, le doyen de la flotte a pu venir prêter main-forte aux équipes de la traversée de L'Isle-aux-Coudres et à celle de Québec. Le retour du NM *Radisson* marque un jalon dans les activités de la STQ puisqu'il joue un rôle crucial dans le remplacement planifié de nos autres navires lors de leurs arrêts techniques obligatoires. Avec son retour comme navire de relève, la STQ ajoute de l'agilité et de la robustesse à sa flotte, puisqu'elle peut compter sur un navire polyvalent pouvant opérer dans ces deux traverses.

L'Académie STQ poursuit son développement

L'Académie STQ a d'abord vu le jour afin de faciliter la prise en charge de l'accueil et l'intégration des matelots de la STQ en utilisant une méthode par cohorte. Depuis sa création, 132 nouveaux employés ont pu bénéficier des services de l'Académie STQ, que ce soit pour la familiarisation à la sécurité élémentaire, l'introduction au système de gestion de la sécurité ou encore pour la transmission des connaissances sur les politiques et les services de la STQ. L'Académie STQ offre également d'autres types de formations à son personnel, par exemple sur le cadenassage ou le travail en hauteur. Depuis sa création, l'Académie STQ est porteuse de plusieurs idées mobilisatrices au sein de l'ensemble du personnel, ce qui en fait un projet rassembleur et en confirme la nécessité.

La STQ se dote d'un nouveau Plan d'action de développement durable (PADD)

La STQ voit le Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD) comme l'occasion de préciser les actions qu'elle prendra en vue de réduire l'empreinte de l'organisation et de participer activement au développement durable de la société québécoise et du milieu maritime. L'organisation souhaite diminuer les répercussions de ses activités sur le climat et améliorer la résilience de ses infrastructures et de son service face aux effets des changements climatiques. En ciblant judicieusement dès aujourd'hui les actions à entreprendre à court terme, la STQ répond de façon cohérente à son objectif d'atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050. Ce PADD 2023-2028 est un tremplin pour propulser la STQ comme un chef de file en développement durable.

Baptême du NM *Didace-Guévremont*

Après le NM *Alexandrina-Chalifoux*, c'était au tour du NM *Didace-Guévremont* d'être officiellement baptisé. La cérémonie a eu lieu en présence du parrain du navire, M. Christian Cournoyer, et la bénédiction a été donnée par le maire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, M. Jean-Luc Barthe. Rappelons que le choix du nom commémore une personnalité ayant apporté une contribution significative au développement de la communauté. M. Didace-Guévremont a été le premier maire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola.

Début de la formation pour la mise en service du NM *Rivière-Saint-Augustin*

Poursuivant la modernisation et le renouvellement de sa flotte, la STQ a effectué le transit du NM *Rivière-Saint-Augustin* à l'automne 2022. Cette année, l'organisation a pu démarrer les formations des équipages en vue d'une mise en service complète. Conçu spécifiquement pour répondre aux besoins du transport de marchandises dans la région maritime de la Basse-Côte-Nord et de la rivière Saint-Augustin, le NM *Rivière-Saint-Augustin* offre un service essentiel en prenant le relais du NM *Bella-Desgagnés*, qui ne peut naviguer dans la rivière Saint-Augustin et livrer ses cargaisons au-delà du quai de Pointe-à-la-Truite. Construit au coût de 5,5 millions de dollars, ce navire remplacera le chaland et le remorqueur utilisés pour assurer le service de transport de marchandises jusqu'à Saint-Augustin.

Un pas de plus vers la reconstruction des infrastructures portuaires de la traverse de Sorel-Tracy

Au cours de l'année 2023-2024, la STQ a pu commencer le dossier d'affaires pour le projet de reconstruction des infrastructures portuaires de la traverse de Sorel-Tracy. Cette nouvelle phase de modernisation et d'optimisation de la traverse consistera, sans s'y limiter, à remplacer les embarcadères et les appareils de levage, à reconstruire les quais et les systèmes de défense, à effectuer la mise à niveau des dispositifs d'amarrage et à installer les équipements requis pour les futurs traversiers électriques. Ce projet, qui est complémentaire aux travaux déjà réalisés entre 2018 et 2020, assurera à la clientèle une fluidité d'embarquement et de débarquement encore plus efficiente.



1.3 Revue statistique

Traverses exploitées par la STQ

Traversées

Au cours de l'exercice 2023-2024, les neuf traverses exploitées par la STQ ont totalisé 106 511 traversées, ce qui correspond à une légère augmentation par rapport aux 105 241 réalisées en 2022-2023, soit une différence de 1 270 traversées. Cette augmentation est particulièrement notable dans certains cas, avec une augmentation du nombre de traversées réalisées de 10,5 % pour la traverse de Québec et de 15,6 % pour L'Isle-aux-Coudres.

Traverses exploitées par la STQ	Traversées effectuées en 2023-2024								Taux de réalisation ***
	Nb de traversées prévues	Régulières effectuées	Supplémentaires	Total effectuées *	Réalisées sous contrôle **	Annulées sous contrôle	Annulées hors contrôle	Total annulées	
Sorel-Tracy	25 042	24 722	162	24 884	24 741	316	19	335	98,80 %
Québec	23 418	23 227	265	23 492	23 251	144	24	168	99,29 %
L'Isle-aux-Grues	1 395	1 388	4	1 392	1 416	20	28	48	101,51 %
L'Isle-aux-Coudres	11 558	11 443	2 487	13 930	11 573	249	130	379	100,13 %
Tadoussac	37 572	34 742	867	35 609	34 865	3 090	123	3 213	92,80 %
Île-Verte	1 090	972	0	972	1 008	93	36	129	92,48 %
Matane	1 058	1 082	6	1 088	1 108	10	26	36	104,73 %
Harrington Harbour	1 230	507	50	557	655	586	148	734	53,25 %
Rivière Saint-Augustin	5 884	3 212	1 375	4 587	3 496	2 009	284	2 293	59,42 %
TOTAL	108 247	101 295	5 216	106 511	102 113	6 517	818	7 335	94,33 %

* Les traversées effectuées incluent les traversées supplémentaires réalisées hors de l'horaire prévu.

** Les traversées réalisées sous contrôle correspondent à la somme des traversées régulières effectuées et des traversées annulées hors contrôle. Leur nombre sert au calcul du taux de réalisation des traversées prévues.

*** Le calcul du taux de réalisation des traversées exclut les traversées annulées en raison des conditions climatiques et de l'absence de clients, facteurs qui échappent au contrôle de la STQ, et ne tient pas compte des traversées supplémentaires.

Passages de clients effectués

En 2023-2024, les neuf traverses exploitées par la STQ ont enregistré près de 4,9 millions de passages de clients, ce qui correspond à une augmentation de l'achalandage de 7,5 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance significative s'est principalement manifestée dans plusieurs traverses, avec une distinction particulière pour celle de Québec, qui a enregistré la hausse la plus marquée. En effet, tandis qu'elle avait accueilli 1 249 639 clients en 2022-2023, ce chiffre a grimpé à 1 444 296 au cours de la dernière année, ce qui représente une augmentation remarquable de 16 %.

Outre la traverse de Québec, d'autres traverses ont également enregistré des augmentations notables. Par exemple, la traverse de Matane a enregistré une hausse de 10 %, tandis que celle de Sorel-Tracy a vu son achalandage augmenter de 9 %. Ces variations témoignent de l'attrait croissant pour les traverses de la STQ, ce qui souligne ainsi l'importance de ses services pour la mobilité des individus et le développement économique des régions que ces traverses desservent.

Cette tendance à la hausse peut être attribuée à divers facteurs. Tout d'abord, des efforts renforcés en matière de promotion et de marketing ont certainement contribué à sensibiliser davantage le public aux services offerts par la STQ. Parallèlement, des améliorations apportées aux infrastructures et aux services ont pu améliorer l'expérience globale des clients, les incitant ainsi à utiliser plus fréquemment ces traverses. Enfin, la tenue d'événements spéciaux ou l'attrait de nouvelles attractions ont également pu jouer un rôle dans cette augmentation.

Traverses exploitées par la STQ	Passages de clients effectués par traverse*		
	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Sorel-Tracy	1 235 382	1 136 694	878 610
Québec	1 444 296	1 249 639	851 357
L'Isle-aux-Grues	33 284	36 939	43 353
L'Isle-aux-Coudres	518 661	534 463	601 255
Tadoussac	1 458 372	1 400 978	1 289 432
Île-Verte	16 339	16 890	20 806
Matane	179 666	163 538	139 074
Harrington Harbour	1 859	3 232	3 565
Rivière Saint-Augustin	24 459	28 616	30 946
TOTAL	4 912 318	4 570 989	3 858 398

* Les traversées effectuées incluent les traversées supplémentaires réalisées hors de l'horaire prévu.

Passages de véhicules effectués

En 2023-2024, le nombre de passages de véhicules effectués sur les neuf traverses exploitées par la STQ a enregistré une augmentation globale de 6 %. Parmi celles-ci, trois traverses se distinguent par une croissance particulièrement notable : celle de Québec avec une augmentation de 21 %, suivie de Matane avec une hausse de 10 %, et de Sorel-Tracy avec une augmentation de 8 %.

Cette tendance souligne non seulement une demande croissante pour ces trajets en particulier, mais également la capacité de la STQ à répondre efficacement à cette demande en offrant des services fiables et adaptés aux besoins des voyageurs.

Traverses exploitées par la STQ	Passages de véhicules effectués par traverse		
	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Sorel-Tracy	752 297	697 293	557 266
Québec	276 103	228 852	187 998
L'Isle-aux-Grues	14 909	15 285	15 988
L'Isle-aux-Coudres	278 524	282 507	316 614
Tadoussac	846 071	828 686	800 200
Île-Verte	6 117	7 594	7 316
Matane	93 702	85 238	74 901
Harrington Harbour*	S.O.	S.O.	S.O.
Rivière Saint-Augustin*	S.O.	S.O.	S.O.
TOTAL	2 267 723	2 145 455	1 960 283

* Les traverses de Harrington Harbour et de la rivière Saint-Augustin offrent le transport de clients et de petites marchandises seulement.

Marchandises transportées

Traverses exploitées par la STQ	Marchandises transportées (tonnes métriques)		
	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Harrington Harbour	1 968	1 933	2 967
Rivière Saint-Augustin	2 820	2 700	2 536
TOTAL	4 788	4 633	5 503



Traverses et dessertes maritimes exploitées par des tiers

Traverses

À la traverse de Rivière-du-Loup, le nombre de traversées a connu une légère augmentation de 1 % par rapport à 2022-2023.

Le nombre de passagers a quant à lui diminué de 3 %. Pour sa part, le nombre de véhicules a subi une légère diminution de 1,7 %.

La traverse de l'île d'Entrée a de son côté connu une baisse du nombre de traversées, soit 6,6 % par rapport à l'an dernier. De la même manière, le nombre de passagers a diminué de 3,2 %, tout comme le nombre de véhicules qui a baissé de 16 % par rapport à 2022-2023.

Traverses exploitées par des tiers	Traversées effectuées			Passages de clients effectués			Passages de véhicules effectués		
	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Rivière-du-Loup	1 622	1 606	1 692	142 048	146 276	131 352	69 335	70 506	66 422
Île d'Entrée	1 102	1 180	1 044	8 977	9 275	7 582	722	861	655
TOTAL	2 724	2 786	2 736	151 025	155 551	138 934	70 057	71 367	67 077

Dessertes maritimes

La desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine a effectué son service tout au long de l'année et a effectué ses 52 trajets. Le nombre de tonnes métriques transportées est en augmentation de 4,7 % comparativement à l'année précédente. Cela dépend de l'activité économique et des projets aux Îles-de-la-Madeleine.

La desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord, avec ses 44 voyages effectués, a connu une hausse encore cette année, c'est-à-dire une augmentation des passagers de 10,5 % par rapport à 2022-2023. Il en va de même pour les quantités de marchandises transportées qui ont augmenté de 4,7 %.

Dessertes maritimes exploitées par des tiers	Trajets effectués			Passages de clients effectués			Marchandises transportées (tonnes métriques)		
	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Îles-de-la-Madeleine*	52	52	52	S.O.	S.O.	S.O.	37 912	36 208	40 017
Île d'Anticosti et Basse-Côte-Nord	44	44	44	15 627	14 145	7 457	21 973	20 983	22 208
TOTAL	96	96	96	15 627	14 145	7 457	59 885	57 191	62 225

* Le transport de marchandises inclut le transport entre le continent et les Îles-de-la-Madeleine effectués par transport routier pendant l'arrêt technique du navire.

Services complémentaires

La desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord offre un service de desserte maritime d'avril à janvier. Lorsque la saison maritime est terminée, la STQ, fidèle à sa mission, fournit un service complémentaire d'un minimum de huit semaines aux populations enclavées en poursuivant, par la route et par avion, la livraison des marchandises essentielles aux communautés isolées. Le nombre de tonnes métriques de marchandises transportées pour l'année 2023-2024 a diminué de 25 % en raison de la fonte précoce des glaces cette année qui a réduit le service aérien à seulement huit semaines.

Traverses exploitées par la STQ	Nombre de semaines			Marchandises transportées (tonnes métriques)		
	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Désenclavement aérien	8	10	11	117	120	139
Désenclavement routier	8	11	12	65	122	126
TOTAL	16	21	23	182	242	265

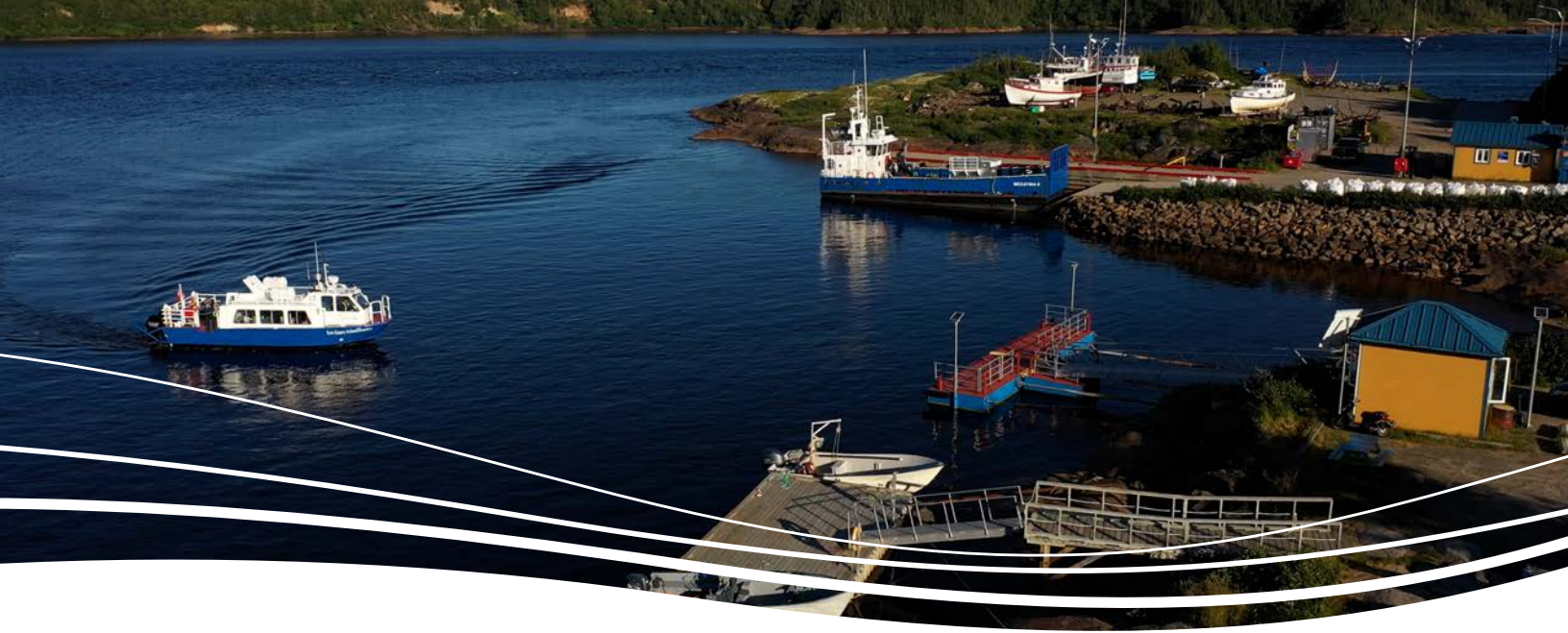
Services aériens

Comme l'année précédente, aucun service aérien complémentaire n'a été nécessaire à l'île d'Entrée en 2023-2024.

Traverses	Vols effectués*			Passages de clients effectués		
	2023-2024	2022-2023	2021-2022	2023-2024	2022-2023	2021-2022
L'Isle-aux-Grues	912	645	1 101	3 445	2 121	3 698
Île-Verte	2 900	2 361	1 747	3 431	2 371	2 105
Île d'Entrée	0	0	168	0	0	312
Harrington Harbour	2 551	1 876	1 302	4 941	3 495	2 206
Rivière Saint-Augustin	4 985	632	183	7 707	1 193	470
L'Isle-aux-Coudres	nd**	143	S.O.	161	330	S.O.
TOTAL	11 348	5 657	4 501	19 685	9 510	8 791

* Service de remplacement en cas d'interruption du service maritime.

** nd : Pour l'année 2023-2024, les données ne sont pas disponibles.



2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2025

Orientation 1 : Améliorer la performance des services

Objectif 1	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Page
Offrir des services fiables	1.1 Taux de réalisation des traversées prévues	99,5 %	94,3 %	28
	Mesure de référence : 98,5 %			
Objectif 2	Indicateur	Cible 2023-2024	Résultat 2023-2024	Page
Offrir des services de traversiers de qualité	2.1 Taux de satisfaction des clients	88 %	82 %	28
	Nouvelle méthodologie			
Objectif 3	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
Améliorer l'expérience client grâce à des outils numériques	3.1 Proportion d'outils numériques d'information modernisés destinés à la clientèle	2/3	2/3	29
	Mesure de référence : 0			
	3.2 Proportion de traverses tarifées exploitées par la STQ offrant l'achat en ligne de titres de transport	3/3	2/3	29
	Mesure de référence : 0			

Orientation 2 : Assurer la pérennité des actifs

Objectif 4	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
Offrir des services fiables par le biais d'une flotte et d'un parc d'infrastructures terrestres performants	4.1 Immeubles Mesure de référence : 93 %	90 %	94 %	30
	4.2 Ouvrages de génie civil et autres Mesure de référence : 100 %	90 %	100 %	31
	4.3 Navires et autres embarcations Mesure de référence : 89 %	92 %	95 %	31
	4.4 Quais Mesure de référence : 27 %	27 %	50 %	31
	4.5 Embarcadères Mesure de référence : 73 %	73 %	100 %	31

Orientation 3 : Améliorer la performance organisationnelle

Objectif 5	Indicateur	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
Réaliser le plan de transformation organisationnelle	5.1 Taux cumulatif de réalisation du plan de transformation organisationnelle Nouvelle mesure	S.O.*	S.O.	32

* Le plan de transformation organisationnelle a pris fin le 31 mars 2023.

Objectif 6	Indicateur	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
Augmenter les revenus autonomes excluant la tarification de base pour les traverses exploitées par la STQ	6.1 Taux cumulatif d'augmentation des revenus autonomes Revenus de référence : 4,2 M\$	36 %	207 %	33

Orientation 4 : Avoir en nombre suffisant une main-d'œuvre compétente et qualifiée

Objectif 7	Indicateur	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
Augmenter les effectifs dans les postes nécessaires à l'exploitation des navires	7.1 Taux de disponibilité des effectifs de remplacement Nouvelle mesure	10 %	22,8 %	34

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2025

Enjeu stratégique 1 : L'expérience client

Orientation 1 : Améliorer la performance des services

Objectif 1 : Offrir des services fiables

Contexte lié à l'objectif :

Des services de traversiers performants reposent, en premier lieu, sur la réalisation des traversées prévues selon l'horaire diffusé auprès de la clientèle – une fiabilité à laquelle les clients sont normalement en droit de s'attendre. C'est pourquoi la STQ s'est donné comme premier objectif d'offrir des services fiables et a associé à cet objectif une cible de 99,5 % annuellement.

Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des traversées prévues

(Mesure de référence : 98,5 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	99,5 %	99,5 %	99,5 %	99,5 %	99,5 %
Résultats	89,4 % Cible non atteinte	91,9 % Cible non atteinte	96,2 % Cible non atteinte	94,3 % Cible non atteinte	

En 2023-2024, le taux global de réalisation des traversées prévues par la STQ a atteint 94,3 %, en dessous de l'objectif de 99,5 %, malgré les bonnes performances de certaines traverses. Les principales causes de cette baisse sont les annulations dues aux bris ou aux travaux sur les navires (2,4 %), aux ressources humaines (1,6 %), ainsi qu'aux périodes d'entretien, d'exercices, d'inspections et de ravitaillement (0,8 %).

Objectif 2 : Offrir des services de traversiers de qualité

Contexte lié à l'objectif :

L'expérience client doit être améliorée et uniformisée dans l'ensemble du réseau de la STQ. À cette fin, la STQ souhaite acquérir une connaissance plus fine de sa clientèle grâce à une intelligence marketing structurée, qui lui permettra d'adapter ses services et, par conséquent, de bonifier le parcours client. Outre la qualité des services offerts, elle mesurera le taux de satisfaction de tous les segments de sa clientèle, selon une nouvelle méthodologie plus pointue et plus fiable que celle utilisée par le passé.

Ainsi, elle vise un taux de satisfaction de la clientèle d'au moins 90 % en 2025.

Indicateur 2.1 : Taux de satisfaction des clients

(Mesure de référence : nouvelle méthodologie)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	85 %	85 %	86 %	88 %	90 %
Résultats	73,5 % Cible non atteinte	75 % Cible non atteinte	83 % Cible non atteinte	82 % Cible non atteinte	

Le taux de satisfaction des clients pour l'année 2023-2024 s'est établi à 82 %, en dessous de l'objectif annuel de 88 %. Cette performance a été influencée par divers facteurs, notamment des perturbations de service majeures ainsi que des problèmes opérationnels aux traverses de L'Isle-aux-Coudres et de l'Île-Verte en début d'année.

Malgré ces difficultés, le taux de satisfaction a augmenté pour atteindre l'objectif de 88 % au quatrième trimestre 2023-2024, ce qui démontre les efforts continus déployés pour répondre aux besoins des clients et améliorer leur expérience globale.



Objectif 3 : Améliorer l'expérience client grâce à des outils numériques

Contexte lié à l'objectif :

Désireuse d'effectuer un virage commercial, la STQ reconnaît toutes les possibilités offertes par les outils numériques. Elle souhaite donc profiter au maximum de ces technologies et de leur expansion dans ses activités.

Le rythme rapide de transformation imposé par les technologies numériques continuera d'exercer une pression considérable sur le maintien et la mise à jour des actifs technologiques de la STQ, qui accusent un retard important.

Indicateur 3.1 : Proportion d'outils numériques d'information modernisés destinés à la clientèle

(Mesure de référence : 0)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	1/3	1/3	2/3	2/3	3/3
Résultats	1/3 Cible atteinte	2/3 Cible atteinte	2/3 Cible atteinte	2/3 Cible atteinte	

L'objectif de 2/3 a été atteint en 2021-2022, en avance sur ce qui était prévu à la cible. Le prochain résultat attendu est en 2024-2025, avec l'implantation d'un troisième outil numérique.

Indicateur 3.2 : Proportion de traverses tarifées exploitées par la STQ offrant l'achat en ligne de titres de transport

(Mesure de référence : 0)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	1/3	2/3	2/3	3/3	S.O.
Résultats	1/3 Cible atteinte	2/3 Cible atteinte	2/3 Cible atteinte	2/3 Cible non atteinte	

La STQ prévoit de déployer l'achat en ligne de titres de transport à la traverse de Matane en 2024-2025, bonifiant l'offre existante aux traverses de Sorel-Tracy et de Québec.



Enjeu stratégique 2 : La performance des actifs

Orientation 2 : Assurer la pérennité des actifs

Objectif 4 : Offrir des services fiables par le biais d'une flotte et d'un parc d'infrastructures terrestres performants

Contexte lié à l'objectif :

Le renouvellement et la mise à niveau des actifs maritimes (navires et autres embarcations) et des infrastructures terrestres sont essentiels pour assurer la sécurité et la fiabilité des services de la STQ.

Or, bien qu'ils demeurent toujours sécuritaires pour les clients et les employés qui les utilisent, certains de ces actifs présentent un déficit de maintien.

D'ici 2025, la STQ entend améliorer la fiabilité de ses services en augmentant ou en maintenant la proportion de sa flotte et de ses infrastructures terrestres qui se trouvent dans un état jugé satisfaisant (C), bon (B) ou très bon (A) selon l'indice d'état gouvernemental (IEG).

Pour les indicateurs 4.1 à 4.5, certains résultats sont supérieurs aux cibles établies. Cela découle d'une transition progressive vers une nouvelle méthodologie d'évaluation. En effet, alors que l'évaluation initiale était basée sur une courbe théorique de dégradation, l'état de nos actifs sera, à terme, déterminé en fonction des inspections réalisées. Les analyses effectuées ont démontré que certains immeubles, quais et embarcadères qui étaient jugés dans un mauvais état (IEG de D) sont en fait dans un état allant de satisfaisant à très bon (IEG de C à A), si l'on considère que leur niveau de dégradation et de défectuosité n'a pas ou peu d'incidence sur le maintien des services et la sécurité des usagers.

Indicateur 4.1 : Proportion de la flotte et des infrastructures terrestres dans un état jugé satisfaisant, bon ou très bon selon l'indice d'état gouvernemental (IEG) - Immeubles

(Mesure de référence : 93 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
Résultats	94 % Cible atteinte	99 % Cible atteinte	99 % Cible atteinte	94 % Cible atteinte	

La proportion d'immeubles en bon état selon l'IEG est supérieure à la cible établie pour 2023-2024. Cet écart positif s'explique par la réalisation des objectifs fixés pour la maintenance et le développement, conformément au plan d'action établi.

Indicateur 4.2 : Proportion de la flotte et des infrastructures terrestres dans un état jugé satisfaisant, bon ou très bon selon l'indice d'état gouvernemental (IEG) – Ouvrages de génie civil et autres

(Mesure de référence : 100 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
Résultats	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	

La proportion d'ouvrages de génie civil et autres en bon état selon l'IEG est supérieure à la cible établie pour 2023-2024. Ce résultat tient notamment à une application rigoureuse du plan de maintien des actifs qui a permis d'éviter des dégradations importantes.

Indicateur 4.3 : Proportion de la flotte et des infrastructures terrestres dans un état jugé satisfaisant, bon ou très bon selon l'indice d'état gouvernemental (IEG) – Navires et autres embarcations

(Mesure de référence : 89 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	89 %	89 %	89 %	92 %	92 %
Résultats	89 % Cible atteinte	89 % Cible atteinte	89 % Cible atteinte	95 % Cible atteinte	

La proportion de 95 % des navires en bon état, selon l'IEG, dépasse la cible de 92 %. Cette hausse s'explique par le retrait du NM *Royal Sea 23*, l'ajout du NM *Archipel* et le retour en service du VCA *L'Esprit-de-Pakuashipi*. Cette tendance devrait se renforcer avec la remise en service du NM *Joseph-Savard* en 2024-2025.

Indicateur 4.4 : Proportion de la flotte et des infrastructures terrestres dans un état jugé satisfaisant, bon ou très bon selon l'indice d'état gouvernemental (IEG) – Quais

(Mesure de référence : 27 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	27 %	27 %	27 %	27 %	35 %
Résultats	27 % Cible atteinte	27 % Cible atteinte	31 % Cible atteinte	50 % Cible atteinte	

La proportion de quais en bon état selon l'IEG est supérieure à la cible établie pour 2023-2024. Cet écart positif s'explique par la revue de rapports d'évaluation structurale qui ont permis de préciser l'IEG de certains quais.

Indicateur 4.5 : Proportion de la flotte et des infrastructures terrestres dans un état jugé satisfaisant, bon ou très bon selon l'indice d'état gouvernemental (IEG) – Embarcadères

(Mesure de référence : 73 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	73 %	73 %	73 %	73 %	75 %
Résultats	73 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	

La proportion d'embarcadères en bon état selon l'IEG est supérieure à la cible établie pour 2023-2024. Ce résultat découle d'une transition progressive vers la nouvelle méthodologie d'évaluation utilisée.



Enjeu stratégique 3 : L'efficacité et l'efficience

Orientation 3 : Améliorer la performance organisationnelle

Objectif 5 : Réaliser le plan de transformation organisationnelle

Contexte lié à l'objectif :

La STQ s'est dotée en 2019 d'un plan de transformation organisationnelle comprenant cinq grands chantiers : la gouvernance, la structure et les ressources, l'alignement stratégique et la gestion intégrée, les processus et l'optimisation, ainsi que la mobilisation du personnel. Ces chantiers ont regroupé au total 35 projets qui visaient l'amélioration de la performance organisationnelle et qui ont été réalisés en presque totalité en date du 31 mars 2023.

Si elle a pu créer un contexte d'instabilité lors de sa mise en œuvre, la transformation organisationnelle est aussi devenue un vecteur de mobilisation lorsqu'il s'agit de se réinventer, d'être plus créatif et innovant et de travailler dans un environnement qui nécessite de la souplesse. La STQ a su faire preuve de résilience et d'agilité dans l'action, notamment en situation de gestion d'urgence. Ces qualités sont perçues comme des forces de l'organisation qui l'ont aidée et l'aideront encore dans les prochaines années à mener à bien le changement de culture désiré.

Indicateur 5.1 : Taux cumulé de réalisation du plan de transformation organisationnelle

(Mesure de référence : nouvelle mesure)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	30 %	70 %	100 %	S.O.	S.O.
Résultats	60 % Cible atteinte	90 % Cible atteinte	96 % Cible non atteinte	S.O.	S.O.

Le plan de transformation organisationnelle a pris fin le 31 mars 2023, avec un taux de réalisation global de 96 %.

Objectif 6 : Augmenter les revenus autonomes excluant la tarification de base pour les traverses exploitées par la STQ

Contexte lié à l'objectif :

Malgré les contraintes imposées par son environnement externe, la STQ souhaite améliorer sa performance financière afin de disposer d'une flexibilité accrue pour réinvestir dans le service à la clientèle et ainsi mieux répondre aux besoins de ses clients. Le budget de la STQ est essentiellement composé de deux sources de revenus : une subvention gouvernementale et des revenus autonomes provenant en majorité de la vente de titres de transport. Dans le cas des traverses tarifées exploitées par la STQ, le tarif des titres de transport est indexé annuellement, conformément à la Politique de financement des services publics. D'ici 2025, la STQ s'efforcera d'accroître de 2,5 millions de dollars ses revenus autonomes issus d'autres sources que la tarification de base pour les traverses qu'elle exploite, et ce, en se servant des leviers à sa portée.

Indicateur 6.1 : Taux cumulatif d'augmentation des revenus autonomes

(Revenus de référence* : 4,2 M\$)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	0 %	12 %	24 %	36 %	60 %
Résultats	0 % Cible atteinte	27,5 % Cible atteinte	164 % Cible atteinte	207 % Cible atteinte	

* Ces revenus de référence représentent les catégories de revenus autonomes qui peuvent être maximisés par la STQ. Ils ont été obtenus à partir des revenus autonomes totaux, dont on a soustrait les revenus provenant de la vente de titres de transport indexés conformément à la Politique de financement des services publics. Le résultat a ensuite été ajusté en fonction de la diminution d'achalandage projetée dans le contexte de la crise sanitaire découlant de la pandémie de COVID-19.

Le taux cumulatif d'augmentation des revenus autonomes a largement dépassé la cible fixée pour 2023-2024, notamment grâce aux revenus d'affrètement du NM Saaremaa I qui résultent d'une circonstance exceptionnelle, ainsi qu'une hausse des revenus financiers.





Enjeu stratégique 4 : Le maintien des services

Orientation 4 : Avoir en nombre suffisant une main-d'œuvre compétente et qualifiée

Objectif 7 : Augmenter les effectifs dans les postes nécessaires à l'exploitation des navires

Contexte lié à l'objectif :

Les changements démographiques, notamment dans certaines régions du Québec, auront une influence sur la prestation de services de la STQ. La disponibilité de moins en moins grande d'une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée, apte à pourvoir certains postes clés selon la réglementation encadrant la prestation de services, préoccupe la STQ.

Le nombre et le type d'emplois dont elle aura besoin sont en partie déterminés par certaines dispositions du Règlement sur le personnel maritime (DORS/2007-115, Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, LC 2001, ch. 26), qui imposent un effectif minimal pour les membres d'équipage. Pour offrir et maintenir ses services, la STQ a donc l'obligation d'avoir le nombre requis d'employés formés et certifiés à bord de ses navires. Elle doit par conséquent se doter d'une réserve suffisante de personnel qualifié pour pallier les aléas de la gestion de la main-d'œuvre. Sans une telle réserve, elle pourrait devoir garder à quai un navire et, ainsi, ne pas respecter son offre de services.

Indicateur 7.1 : Taux de disponibilité des effectifs de remplacement

(Mesure de référence : nouvelle mesure)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	5 %	7 %	10 %	10 %	10 %
Résultats	7,3 % Cible atteinte	9,1 % Cible atteinte	25,1 % Cible atteinte	22,8 % Cible atteinte	

Il est important de remarquer que cet indicateur est basé sur les postes réguliers existants et occupés au sein de la STQ. Il ne tient pas compte des personnes occupant un poste temporaire, absentes, en congés ou non formées pour exercer leurs fonctions.

Les effectifs de remplacement sont des effectifs réguliers qui s'ajoutent au personnel qualifié pour les opérations des navires. En 2023-2024, la baisse du taux de disponibilité des effectifs de remplacement s'explique par une diminution dans le nombre d'effectifs réguliers disponibles, autant pour des postes brevetés que pour des postes non brevetés dans certaines traverses, notamment à la traverse de Sorel-Tracy et à la traverse de Matane.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Sommaire des résultats des engagements portant sur les normes de service de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur : 27 avril 2021, révisée en juin 2023.

Engagements	Résultats 2022-2023	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Délai moyen 2023-2024
Servir la clientèle avec courtoisie, compétence et attention	83 %	88 %	Voir p. 28, indicateur 2.1	S.O.
Transporter la clientèle en toute sécurité	0,11	Nombre d'accidents corporels inférieur à 0,4 par 100 000 passagers transportés	0,04 Atteinte	S.O.
Assurer la fiabilité du service	96,2 %	Réaliser au minimum 99,5 % des traversées prévues, excluant celles annulées pour des raisons hors du contrôle de la STQ	Voir p. 28, indicateur 1.1	S.O.
Publier le plus rapidement possible les modifications de service	92,6 %	Dans 100 % des cas	Des alertes ont été émises dans 79,5 % des cas lors de perturbations de service. Non atteinte	S.O.
Disposer de plans de relève et de continuité des opérations pour les traverses servant au désenclavement des communautés	100 %	Pour 100 % des traverses servant au désenclavement des communautés	100 % des cinq traverses, servant au désenclavement des communautés disposent d'un plan de relève et de continuité des opérations. Atteinte	S.O.
Accompagner et informer nos clients à chaque étape de leur parcours	88 %	Atteindre un taux de satisfaction minimal de 85 %	Le taux de satisfaction des clients pour l'accompagnement et l'information à chaque étape de leurs parcours a atteint 87 %. Atteinte	S.O.
Être à l'écoute de nos clients, notamment en répondant aux commentaires et plaintes	17 jours	Dans un délai maximal de 10 jours ouvrables	Le délai moyen de réponse aux commentaires et plaintes a été de 8,8 jours ouvrables. Atteinte	8,8 jours ouvrables



Explication des résultats obtenus

En ce qui concerne l'engagement « Publier le plus rapidement possible les modifications de service » seules les traverses exploitées par la STQ sont incluses dans le résultat. Celui-ci tient compte des alertes envoyées dans un délai inférieur à 30 minutes, soit la période considérée comme « le plus rapidement possible ». Une attention particulière a été portée à la qualité et à la justesse des alertes envoyées, dans un souci d'amélioration globale des communications avec la clientèle de la STQ. Dans la prochaine année, la STQ souhaite également améliorer le processus de gestion des alertes et déployer ce processus dans le réseau.

En ce qui a trait à l'engagement « Accompagner et informer nos clients à chaque étape de leur parcours », la STQ a amélioré l'information qu'elle communique à sa clientèle comme prévu au programme d'expérience client adopté en juin 2022, notamment en lançant des alertes plus précises, en modifiant le site Web régulièrement pour s'assurer de diffuser des horaires à jour et en renouvelant l'affichage signalétique sur les navires.

Suivi des commentaires et des plaintes

Un suivi rigoureux des 332 opinions reçues en 2023-2024 a été effectué en vue de répondre de manière juste aux clients.

Les 332 opinions étaient réparties en 47 commentaires, suggestions ou félicitations et 285 plaintes. Pour la STQ, les plaintes sont considérées comme fondées dès qu'elles portent sur ses services, même s'il n'y a pas de manquement à la Déclaration de services aux citoyens, ou encore lorsque le client émet simplement un jugement ou fait partager une perception.

La révision du processus de gestion des opinions de service demeure une priorité pour 2024. Bien que l'objectif fixé pour 2023-2024 ait été atteint, le département expérience-client souhaite mieux définir et baliser son processus de gestion des plaintes dans un souci d'amélioration du parcours client dans sa globalité.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2024, l'effectif de la STQ était de 759 employés, comparativement à 753 au 31 mars 2023. Cette légère augmentation s'explique entre autres par l'ajout de deux effectifs dans la catégorie des étudiants et des stagiaires ainsi que par le rétablissement du nombre d'effectifs du personnel d'encadrement autorisé en 2021-2022.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, incluant les étudiants et les stagiaires

Catégories	2023-2024	2022-2023	Écart
Personnel d'encadrement	32	31	1
Personnel professionnel	87	86	1
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	75	74	1
Ouvriers, personnel d'entretien et de service*	558	557	1
Étudiants et stagiaires	7	5	2
TOTAL	759	753	6

* Cette catégorie inclut l'ensemble du personnel affecté aux opérations dans les traverses.

Formation et perfectionnement du personnel

Les résultats des données de la formation pour l'année 2023 sont comparables à ceux de 2022. La légère hausse s'explique principalement par le taux de roulement de la STQ. Puisque celle-ci œuvre dans un milieu très réglementé, les employés opérationnels ont l'obligation de suivre plusieurs formations réglementaires pour être en mesure d'accomplir toutes leurs tâches. Par ailleurs, de nouveaux programmes en développement de compétences ont été mis en place pour les gestionnaires, ce qui explique l'augmentation de 1,4 du nombre moyen de jours de formation par personne dans cette catégorie.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

	2023	2022
Proportion de la masse salariale (%)	3,53	3,34

* Les données sont présentées par année civile.

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2023	2022
Personnel d'encadrement	2,1	0,7
Personnel professionnel, personnel de bureau, techniciens et assimilés	1,7	2,3
Ouvriers, personnel d'entretien et de service**	11,9	11,4
TOTAL***	9,4	9,1

* Les données sont présentées par année civile.

** Cette catégorie inclut l'ensemble du personnel affecté aux opérations dans les traverses.

*** Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel.

Somme allouée par personne

	2023	2022
Somme allouée par personne**	3 007 \$	2 755 \$

* Les données sont présentées par année civile.

** Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel d'encadrement, le personnel administratif et le personnel opérationnel.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d’employés (temporaires et réguliers) qui ont volontairement quitté l’organisation (démission ou retraite) durant une période de référence et le nombre moyen d’employés au cours de cette même période. Les départs involontaires comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l’employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Le taux de roulement global de la STQ a été de 12,2 % pour l’année 2023-2024. La compétitivité du marché de l’emploi, entre autres en ce qui concerne les conditions de travail de la STQ, explique en partie le taux de départ volontaire. Le second facteur ayant une incidence sur ce taux est le nombre de départs à la retraite, représentant 22,7 % de cette donnée.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Taux de départ volontaire	12,2 %	9,8 %	8,6 %

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
Nombre d’employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	17	11	21

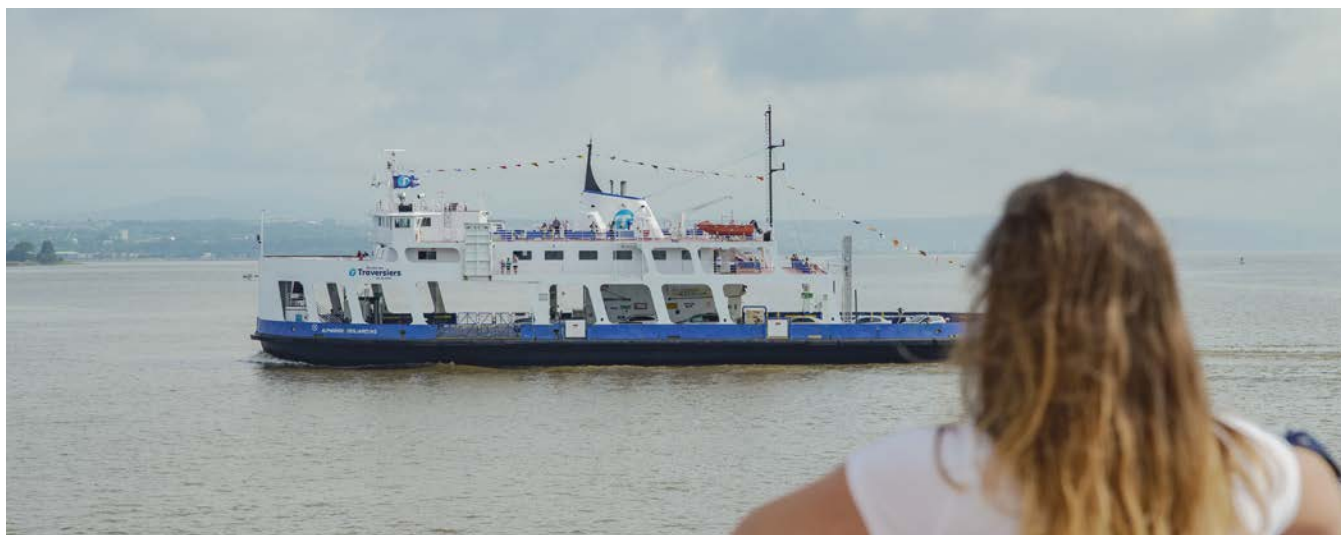
Régionalisation de 5 000 emplois de l’administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s’est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l’ensemble de l’administration publique québécoise¹ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l’occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Puisque les opérations de la STQ sont basées à travers le territoire québécois, elle compte 61 % de ses effectifs en région. La cible à régionaliser par l’organisation a été fixée à 12 emplois au 30 septembre 2028. Au 31 janvier 2024, les 14 emplois régionalisés par rapport à l’an dernier étaient maintenus.

Cible des emplois à régionaliser par l’organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l’organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2024
12	14

¹ Les termes « administration publique » et « organisations de l’administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l’éducation qui ne sont pas visés par le plan.



3.2 Utilisation des ressources financières

Ressources budgétaires et financières

Les résultats de l'exercice 2023-2024 permettent de constater une augmentation de la perte, avant les participations gouvernementales, de 10,7 % par rapport à l'exercice précédent. Le poste de dépense lié aux réparations et à l'entretien des navires, plus précisément les travaux effectués en cale sèche, qui ont été plus importants qu'à l'exercice précédent, explique essentiellement cette hausse. De plus, bien que les revenus autonomes se soient avérés supérieurs au budget, ils se sont révélés inférieurs à ceux de l'an dernier qui comportaient des remboursements provenant de réclamations d'assurances.

Résultats avant les participations gouvernementales			
	2023-2024	2022-2023*	Variation
Frais d'exploitation			
Transport	85 741 544 \$	83 675 823 \$	2 065 721 \$
Contrats d'exploitation	48 728 692 \$	50 649 519 \$	(1 920 827) \$
Navires	62 924 916 \$	44 018 104 \$	18 906 812 \$
Infrastructures	19 813 797 \$	19 000 511 \$	813 286 \$
SOUS-TOTAL	217 208 949 \$	197 343 957 \$	19 864 992 \$
Frais d'administration	22 060 333 \$	19 727 465 \$	2 332 868 \$
Radiation et perte sur disposition d'immobilisations corporelles	16 910 \$	-	16 910 \$
Charge de désactualisation	286 324 \$	253 028 \$	33 296 \$
Amortissement et frais financiers	60 094 527 \$	58 869 004 \$	1 225 523 \$
TOTAL	299 667 043 \$	276 193 454 \$	23 473 589 \$
Revenus autonomes	34 055 391 \$	36 197 892 \$	(2 142 501) \$
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	265 611 652 \$	239 995 562 \$	25 616 090 \$

* Selon les états financiers redressés 2022-2023.



Frais d'exploitation, frais d'administration et autres charges

Frais d'exploitation - Transport

Les frais d'exploitation liés au transport, composés essentiellement de la rémunération et des frais de carburant, ont augmenté de 2,5 % en 2023-2024. Bien que certains frais soient moindres que l'an dernier, dont la dépense de carburant, c'est la hausse du poste de salaires, plus spécifiquement, l'inscription d'une provision pour les ajustements salariaux à prévoir découlant des négociations en cours qui expliquent majoritairement cette augmentation.

Frais d'exploitation - Contrats d'exploitation

D'une part, le coût lié aux contrats d'exploitation a diminué de 1,9 millions de dollars au cours de l'année 2023-2024. La baisse du prix moyen du carburant a eu une incidence sur les frais d'exploitation des contrats de la traverse de Rivière-du-Loup, de la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine et de la desserte maritime de la Basse-Côte-Nord.

D'autre part, la fin d'une entente contractuelle pour le maintien d'une priorité d'affrètement sur un navire pouvant assurer une relève pour la traverse de Matane et/ou pour la desserte des Îles-de-la-Madeleine a entraîné des économies. Cette entente n'était plus nécessaire à la suite de la mise en service du NM *Saaremaa I*.

Frais d'exploitation - Navires

Les frais associés à l'entretien et aux réparations des navires ont augmenté de 43 % en 2023-2024. Cette hausse s'explique essentiellement par un nombre de mises en cale sèche réglementaires planifiées supérieur à celui de 2022-2023, par certains travaux non planifiés réalisés pendant les arrêts techniques pour assurer la fiabilité des navires, par les réparations nécessaires en cale sèche sur le NM *Félix-Antoine-Savard* à la suite d'un incident et d'un bris ainsi que la remise en service du NM *Radisson* et du NM *Joseph-Savard*.

Frais d'exploitation - Infrastructures terrestres

En 2023-2024, les dépenses relatives aux infrastructures terrestres ont augmenté d'environ 800 000 dollars, soit 4,3 %, par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique principalement par des travaux imprévus sur les infrastructures requis à la suite de bris de diverses natures.

Frais d'administration

Les frais de nature administrative se sont accrus d'environ 2,3 millions de dollars durant le dernier exercice. Cette variation est principalement attribuable à l'augmentation de la rémunération due aux avancements d'échelons et par l'inscription d'une provision pour les ajustements salariaux à prévoir découlant des différentes négociations en cours au sein de la fonction publique.

Amortissement et frais financiers

Le poste amortissement et frais financiers a fluctué à la hausse en 2023-2024. Cette fluctuation est attribuable à l'achèvement et à la mise en service de certains projets d'investissements en infrastructures maritimes et terrestres au cours de l'exercice financier.

Revenus

Les revenus de titres de transport ont totalisé 25,3 millions de dollars en 2023-2024, soit 2,7 millions de plus qu'en 2022-2023. Cet accroissement s'explique par à une hausse de l'achalandage principalement aux traverses de Matane, Québec et Sorel-Tracy.

Cette augmentation de l'achalandage a également eu une incidence positive sur les revenus de services à la clientèle, composés des revenus du service alimentaire et des ventes de la boutique à bord du NM F.-A.-Gauthier.

La subvention liée aux opérations versée par le gouvernement du Québec a été supérieure d'environ 5,2 millions de dollars par rapport à celle de 2022-2023.

Soulignons enfin que la gratuité du passage pour les véhicules électriques immatriculés au Québec, mesure découlant du Plan pour une économie verte 2030, a pour effet de diminuer les revenus provenant de la vente de titres de transport qui représente environ 1 million de dollars pour l'année financière 2023-2024.

Revenus			
	2023-2024	2022-2023	Variation
Titres de transport	25 349 459 \$	22 695 746 \$	2 653 713 \$
Services à la clientèle (cafétéria, boutique et bar)	1 445 256 \$	1 261 587 \$	183 669 \$
Réclamations d'assurances	291 602 \$	5 211 807 \$	(4 920 205) \$
Autres revenus	6 969 074 \$	7 028 752 \$	(59 678) \$
Total des revenus autonomes	34 055 391 \$	36 197 892 \$	(2 142 501) \$
Subvention du gouvernement du Québec reliée aux opérations	243 826 928 \$	238 632 937 \$	5 193 991 \$
TOTAL	277 882 319 \$	274 830 829 \$	3 051 490 \$

Résultats et budget

Le total des dépenses réelles est supérieur de 29,4 millions de dollars par rapport au total des dépenses budgétées pour l'année 2023-2024.

La perte avant les participations gouvernementales est plus élevée d'environ 20,7 millions de dollars que celle inscrite au budget, pour un déficit de 21,8 millions de dollars après les participations gouvernementales. Cependant, il faut préciser que la norme sur les paiements de transfert est appliquée tel qu'indiqué au Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ainsi, un montant de subvention à recevoir dont la somme est équivalente à celle des financements et des travaux en cours est donc inscrit en contrepartie d'un revenu de subvention. L'application de cette norme explique l'écart entre la subvention budgétée et la subvention figurant aux états financiers du 31 mars 2024. En effet, puisque les travaux en cours réels ont été moindres que ceux prévus, la contrepartie inscrite comme un montant de subvention fut conséquente.

En ce qui concerne les frais de transport, l'écart d'environ 15,9 millions de dollars entre les résultats et le budget est lié, notamment, à l'affrètement non budgété du AML *Levant* pour supporter les opérations à la traverse de Québec, à des frais d'honoraires professionnels versés à des agences pour supporter les opérations et à la provision inscrite pour les ajustements salariaux à prévoir découlant des négociations en cours.

Les frais d'entretien et de réparation des navires excèdent d'environ 10 millions de dollars le montant budgété. Lors des arrêts techniques, il a été constaté que certains travaux importants non budgétés devaient être effectués pour assurer la fiabilité des navires. Deux incidents survenus sur le NM *Félix-Antoine-Savard*, qui ont nécessité des interventions en cale sèche, la remise en service du NM *Radisson* et celle du NM *Joseph-Savard* ont aussi contribué aux dépassements budgétaires.

Dans le cas des infrastructures, l'écart entre les dépenses réelles et celles inscrites au budget est de 1,9 millions de dollars. Cela s'explique par certains travaux imprévus visant à réparer les infrastructures d'embarquement à la suite de bris et à consolider certains quais dans le secteur de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord à la suite d'intempéries.

Les frais administratifs sont, quant à eux, légèrement supérieurs à ceux budgétés. La variation découle principalement de la rémunération et des honoraires professionnels plus élevés que prévus.

Résultats et budget 2023-2024				
	Budget de dépenses*	Dépenses au 31 mars 2024**	Écart	Dépenses réelles 2022-2023***
Frais d'exploitation				
Transport	69 815 174 \$	85 741 544 \$	(15 926 370) \$	83 675 823 \$
Contrats d'exploitation	43 999 349 \$	48 728 692 \$	(4 729 343) \$	50 649 519 \$
Navires	52 933 508 \$	62 924 916 \$	(9 991 408) \$	44 018 104 \$
Infrastructures	17 864 210 \$	19 813 797 \$	(1 949 587) \$	19 000 511 \$
SOUS-TOTAL	184 612 241 \$	217 208 949 \$	(32 596 708) \$	197 343 957 \$
Frais d'administration	21 533 869 \$	22 060 333 \$	(526 464) \$	19 727 465 \$
Radiation et perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	16 910 \$	(16 910) \$	-
Charge de désactualisation	-	286 324 \$	(286 324) \$	253 028 \$
Amortissement et frais financiers	64 146 677 \$	60 094 527 \$	4 052 150 \$	58 869 004 \$
SOUS-TOTAL	270 292 787 \$	299 667 043 \$	(29 374 256) \$	276 193 454 \$
Revenus autonomes	25 431 082 \$	34 055 391 \$	8 624 309 \$	36 197 892 \$
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	244 861 705 \$	265 611 652 \$	(20 749 947) \$	239 995 562 \$
Subvention du gouvernement du Québec reliée aux opérations	298 107 900 \$	243 826 928 \$	(54 280 972) \$	238 632 937 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	53 246 195 \$	(21 784 724) \$	(75 030 919) \$	(1 362 625) \$

* Budget de dépenses 2023-2024, Crédits et dépenses des portefeuilles.

** Dépenses préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

*** Selon les états financiers redressés 2022-2023.

Résultats par traverse

Traverses exploitées par la STQ

Les principales variations entre les résultats de 2023-2024 et ceux de l'exercice précédent sont constatées aux traverses de l'Isle-aux-Coudres, de Tadoussac, de Québec et de l'Île-Verte.

De nombreuses situations survenues à la traverse de l'Isle-aux-Coudres, expliquent la variation constatée entre les résultats de 2022-2023 et ceux de 2023-2024. En effet, à la suite de deux incidents survenus sur le NM *Félix-Antoine-Savard*, navire affecté à cette traverse durant la modernisation du NM *Joseph-Savard*, ce dernier a dû subir deux interventions non planifiées en cale sèche. En plus des coûts associés aux réparations du NM *Félix-Antoine-Savard*, des frais supplémentaires ont dû être engagés pour assurer la continuité des opérations, comme la mobilisation de service aérien de remplacement et le recours aux services de personnel provenant d'agence de placement pour supporter les opérations. Des travaux nécessaires sur les installations portuaires et des frais d'intérêts sur la dette à long terme découlant du projet de modernisation du NM *Joseph-Savard* ont également contribué à cette variation.

Concernant la traverse de Tadoussac, la variation s'explique par les travaux d'entretien et de réparations des navires, travaux qui incluent les interventions en cales sèches réglementaires des deux navires affectés à cette traverse soient le NM *Armand-Imbeau II* et le NM *Jos-Deschênes II*.

Dans le cas de la traverse de l'Île-Verte, ce sont les travaux d'amélioration électrique ainsi que des travaux en cale sèche et des réparations nécessaires à la suite d'incidents sur le NM *Peter-Fraser*, navire qui assure le service à cet endroit, qui expliquent principalement cette variation.

Finalement, en ce qui concerne la traverse de Québec, contrairement à l'année financière 2022-2023, aucune intervention en cale sèche réglementaire n'a été nécessaire en 2023-2024. Cette situation, combinée à la hausse des revenus provenant d'une augmentation de l'achalandage, a contribué à diminuer les coûts d'exploitation associés à cette traverse.

Les frais non imputables sont constitués de dépenses liées aux navires, mais qui ne peuvent être spécifiquement attribuées à une traverse puisqu'elles se rattachent principalement aux navires de relève. Ces frais ont légèrement augmentés en 2023-2024.

Résultats par traverse avant les participations gouvernementales			
Traverses exploitées par la STQ	2023-2024	2022-2023	Variation
Sorel-Tracy	15 774 396 \$	16 113 913 \$	(339 517) \$
Québec	21 539 682 \$	27 200 511 \$	(5 660 829) \$
L'Isle-aux-Grues	4 015 730 \$	3 330 453 \$	685 277 \$
L'Isle-aux-Coudres	42 991 950 \$	26 609 236 \$	16 382 714 \$
Tadoussac	62 461 748 \$	52 195 926 \$	10 265 822 \$
Île-Verte	5 736 130 \$	2 623 477 \$	3 112 653 \$
Matane	42 004 883 \$	40 025 415 \$	1 979 468 \$
Harrington Harbour	2 511 172 \$	1 806 859 \$	704 313 \$
Rivière Saint-Augustin	6 601 117 \$	6 090 937 \$	510 180 \$
Frais non imputables	8 164 721 \$	7 746 320 \$	418 401 \$
Revenus de placements non distribués	(385 839) \$	(494 109) \$	108 270 \$
TOTAL	211 415 690 \$	183 248 938 \$	28 166 752 \$

Traverses et dessertes maritimes exploitées par des tiers

Les résultats de 2023-2024 présentent une diminution des coûts totaux pour les traverses et les dessertes maritimes exploitées par des tiers. La baisse du prix moyen du litre de carburant observée au cours de l'exercice a permis une réduction des frais d'exploitation de la traverse de Rivière-du-Loup, de la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine et de la desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord.

Cependant, les coûts des traverses aériennes ont augmenté au cours de l'année 2023-2024. La mise en place du transport aérien d'urgence en raison de bris d'équipements, notamment à l'Isle-aux-Coudres, à l'Isle-aux-Grues et sur la Basse-Côte-Nord, explique en partie la hausse des coûts.

Les autres dépenses nettes des revenus sont principalement composées des coûts d'entretien des infrastructures terrestres appartenant à la STQ et utilisées par les tiers dans le cadre de leurs opérations. Ces dépenses ont diminué au cours de l'exercice 2023-2024.

Traverses et dessertes maritimes exploitées par des tiers	2023-2024	2022-2023	Variation
Contrats d'exploitation			
Traverses aériennes	2 726 670 \$	1 079 153 \$	1 647 517 \$
Services aérien de remplacement	211 602 \$	23 880 \$	187 722 \$
Traverses et dessertes maritimes	45 790 421 \$	49 546 486 \$	(3 756 065) \$
SOUS-TOTAL	48 728 693 \$	50 649 519 \$	(1 920 826) \$
Autres dépenses nettes des revenus	5 467 270 \$	6 019 973 \$	(552 703) \$
Charge de désactualisation, amortissement et frais financiers redressés	-	77 132 \$	(77 132) \$
TOTAL	54 195 963 \$	56 746 624 \$	(2 550 661) \$
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	265 611 652 \$	239 995 562 \$	25 616 090 \$



3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Les activités de la STQ en matière de technologies de l'information sont régies par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03). Des redditions de comptes sont produites régulièrement et l'information sur l'état d'avancement des principaux projets, le cas échéant, est publiée dans le tableau de bord en ressources informationnelles du gouvernement du Québec (tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca).

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Au cours de l'année 2023-2024, les équipes de la Direction des technologies de l'information ont participé à la planification et au développement de plusieurs projets numériques ayant pour objectif d'aider la STQ à remplir sa mission de manière plus efficace. Le renforcement de la robustesse de la connectivité sur les navires, la modernisation du système de mission soutenant la maintenance et l'évolution du système de billettique sont quelques exemples des travaux effectués au sein de cette direction.

Parallèlement, en plus des activités de maintien des opérations courantes, la cybersécurité demeure au cœur des interventions effectuées en ressources informationnelles de la STQ. Les mesures de renforcement, principalement réalisées sous la gouverne du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, sont une priorité constante pour cette équipe.

Investissements et dépenses réels en ressources informationnelles en 2023-2024

Types d'intervention	Investissements	Dépenses
Projets*	-	-
Activités d'encadrement	-	213 279 \$
Activités de continuité**	793 412 \$	2 551 841 \$
TOTAL	793 412 \$	2 765 120 \$

* Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

** Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit qu'un contrôle de l'effectif s'applique pendant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 pour les organismes publics dont le personnel n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1).

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés*

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1826,3	2022-2023 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
Personnel d'encadrement	57 278	-	57 278	31	32	-1
Personnel professionnel	149 166	12 205	161 371	88	86	2
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	127 199	4 781	131 980	72	69	3
Ouvriers, personnel d'entretien et de service**	1 071 994	75 856	1 147 850	629	614	14
Étudiants et stagiaires	11 758	97	11 855	6	8	-1
Total	1 417 395	92 939	1 510 334	827	809	18

* Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

** Cette catégorie inclut l'ensemble du personnel affecté aux opérations dans les traverses.

La cible fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor, soit un maximum de 1 428 057 heures rémunérées, a été dépassée de 82 277 heures. Cet écart, ainsi que la variation de 32 573 heures rémunérées entre les années 2022-2023 et 2023-2024, s'expliquent principalement par les heures supplémentaires effectuées par le personnel d'entretien pour les opérations de maintenance des navires, ainsi que par les heures de formation additionnelles requises pour remplacer le personnel navigant, en raison de l'augmentation du taux de roulement au sein de cette catégorie d'emploi.



Contrats de service

Aux fins d'application des mesures prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011), la STQ doit notamment rendre compte de ses contrats de service comportant une dépense de 25 000 dollars et plus conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	11	947 632 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	326	56 491 437 \$
Total des contrats de service	337	57 439 069 \$

4.2 Développement durable

En octobre 2022, la STQ a entamé des démarches de consultation et de réflexion en vue d'élaborer un Plan d'action de développement durable (PADD 2023-2028), un processus ambitieux visant à intégrer des pratiques durables dans toutes ses activités. Ce travail minutieux et collaboratif s'est étendu sur plus d'une année. Cette période a permis d'affiner ses stratégies et de mobiliser ses ressources, afin d'atteindre des objectifs ambitieux en matière de réduction d'empreinte écologique et d'amélioration continue de ses pratiques et services. Cette étape marque un tournant significatif pour l'organisation, qui renforce son engagement envers la durabilité et la responsabilité environnementale. Dans cet engagement, la STQ a choisi quatre thèmes où elle aura une influence significative au sein de l'organisation et qui auront des effets bénéfiques sur la société : la réduction des GES, la protection et la conservation de la biodiversité, les modes de transport actif et l'économie verte. Ses efforts visent à intégrer ces pratiques dans la culture même de son organisation et du milieu du transport maritime, pour assurer ainsi une contribution pragmatique et durable dans les communautés où elle exploite des traverses et dans l'environnement global.

Les premières actions planifiées pour l'exercice 2023-2024 ont été lancées. Leur mise en œuvre a débuté tardivement, ce qui explique le faible taux d'atteinte des cibles au 31 mars 2024. Toutefois, elle prévoit que ces objectifs seront pleinement réalisés à l'automne 2024 et que cette situation aura peu d'incidence sur les engagements des années subséquentes.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2023-2024

Sous-objetsifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
4.2.2. Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises	1.1 Établir une méthodologie robuste de calcul des GES de sa flotte des navires et fixer de nouveaux objectifs de réduction pour atteindre la cible gouvernementale de réduction de 37,5 % par rapport à 1990 d'ici 2030	1.1 Taux de réduction des GES des navires par rapport à l'année de référence (Mesure de départ : S. O. Nouvel indicateur)	Méthodologie établie, année de référence déterminée et cibles déterminées	1/3 Non atteinte

La méthodologie a été produite par un mandataire expert dans la quantification et la déclaration de GES en entreprise. Le mandat a été octroyé conformément aux standards exigés par le programme de certification de l'Alliance verte, dont la méthode du GREENHOUSE GAS PROTOCOL (Protocole sur les gaz à effet de serre) niveau 2. Au cours du premier trimestre de 2024-2025, la STQ déterminera l'année de référence et se fixera un objectif annuel afin d'atteindre les cibles gouvernementales.

Sous-objetsifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.8.1. Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	1.2 Réduire l'intensité des GES émis du parc roulant	1.2 Taux de réduction des GES par rapport à l'année de référence (Mesure de départ : S.O. Nouvel indicateur)	Méthodologie établie et cibles déterminées	0/2 Non atteinte

Un mandat de quantification des GES du parc roulant a été octroyé en fin d'année financière. Les travaux se réaliseront au cours des deux premiers trimestres de 2024-2025.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.6.2. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	1.3 Viser, pour tout projet de construction d'infrastructures admissibles ou de rénovation majeure, la plus haute certification LEED	1.3 Taux de projets de construction et de rénovation majeure qui ont considéré les critères LEED dans leur conception et leur réalisation (Mesure de départ : 0)	-	Non applicable

Il n'y a eu aucune activité au cours de l'année financière. Les activités pour atteindre les cibles subséquentes débiteront l'année prochaine.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.6.1 Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	1.4 Réduire l'intensité des GES des gares et terminaux	1.4 Taux de réduction des GES par rapport à l'année de référence (Mesure de départ : S. O. Nouvel indicateur)	Méthodologie établie et cibles déterminées	0/2 Non atteinte

Un mandat de quantification des GES des gares et des terminaux a été octroyé en fin d'année financière. Les travaux se réaliseront au cours des deux premiers trimestres de 2024-2025.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.2.1. Soutenir la recherche et l'innovation québécoises en faveur du développement durable	1.5 Mettre en place un budget de recherche et développement qui contribuera à la performance environnementale de la STQ et du milieu maritime	1.5 Montant investi en recherche et développement et nombre de projets (Mesure de départ : 2 projets totalisant 15 000 \$ pour 2022-2023)	Budget et cadre d'évaluation mis en place	2/2 Atteinte

Le montant annuel a été établi selon 2022-2023, qui a été déterminée comme l'année de référence. Le cadre d'évaluation se fera par l'intermédiaire du groupe de travail encadré par la directive sur les activités de la veille. Pour l'année 2023-2024, 68 000 dollars ont été investis en recherche et développement.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
2.1.2. Améliorer l'état de situation des espèces fauniques et floristiques du Québec	2.1 Réduire les bruits sous-marins des activités maritimes de la STQ	2.1.1 Adoption d'un plan de gestion des bruits sous-marins (Mesure de départ : 0 %)	-	Non applicable
		2.1.2 Mise en place d'au moins deux mesures atténuant les bruits sous-marins (Mesure de départ : 0)	0/2	Non applicable

La STQ veut mettre en œuvre des moyens concrets de réduction des bruits pour ses navires et contribuer à l'acquisition de connaissances pour la recherche sur le sujet.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	2.2 Obtenir l'attestation ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC pour l'ensemble des installations accessibles au public	2.2 Pourcentage des installations attestées RECYC-QUÉBEC + (Mesure de départ : 0 %)	13 % des installations attestées	0 % Non atteinte

Les demandes d'attestations pour l'année 2023-2024 doivent être soumises au printemps-été 2024. Les séances d'informations et de formations ont été offertes en fin d'année financière par RECYC-QUÉBEC pour permettre aux ministères et organismes de faire leurs demandes d'attestations pour les différents sites.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	3.1 Inscrire l'évaluation de la durabilité dans le processus de gestion de projet de la STQ	3.1 Taux de projets ayant fait l'évaluation de la durabilité (Mesure de départ : 0)	Évaluation de la durabilité inscrite au processus de gestion de projet	1/1 Atteinte

Le processus de gestion de projet a été mis à jour en intégrant l'évaluation de la durabilité dans les premières étapes du processus. L'atelier doit être mis à l'essai dans les projets déjà en cours. Si les parties prenantes internes sont satisfaites, la STQ amorcera son processus pour tout nouveau projet.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.8.2. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo des employés de l'État	3.2 Augmenter la part du personnel qui utilise des modes de transport actif pour se déplacer	3.2 Nombre d'activités de formation et de sensibilisation sur les bienfaits des déplacements actifs (Mesure de départ : 1)	2 activités de formation et de sensibilisation sur les déplacements actifs	1/2 Non atteinte

En septembre 2023, la STQ a invité son personnel à participer au Défi sans auto solo. Cette activité a fait l'objet de plusieurs communications et sollicitations auprès des employés et l'organisation a mis en place l'application mobile pour suivre les efforts de chaque personne ayant participé. La STQ a doublé le nombre de participants comparativement à l'année antérieure. En ce qui a trait à la deuxième activité, les efforts ont été investis essentiellement dans la mise en place d'un atelier pour le Mois du vélo, qui se déroulera en mai 2024.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
4.2.1. Accroître la part modale des déplacements actifs et collectifs	3.3 Augmenter la part de la clientèle qui utilise des modes de transport actif pour se déplacer	3.3 Nombre de passages de clients qui utilisent les modes de transport actif dans leurs déplacements (Mesure de départ : S.O. Nouvel indicateur)	Déterminer la part de passages de clients qui utilisent des modes de transport actif	1/1 Atteinte

L'analyse des données d'achalandage permet de connaître la part des déplacements actifs dans les infrastructures. La STQ pourra apprécier les répercussions de ses actions visant à augmenter la part des usagers qui font des déplacements actifs et qui utilisent les services des traversiers.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
5.4.1. Accroître la part des acquisitions responsables	4.1 Mettre à jour la politique d'acquisition écoresponsable de la STQ	4.1 Mise à jour de la politique d'acquisition écoresponsable et pourcentage d'acquisition écoresponsable (Mesure de départ : S.O. Nouvel indicateur)	Mise à jour terminée	1/1 Atteinte

La politique a été revue et mise à jour en fonction des notions de base en acquisitions écoresponsables. Les professionnels aux approvisionnements et les requérants ont maintenant la base nécessaire pour établir des normes et des critères écoresponsables.

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024
4.3.1. Appuyer le développement régional durable	4.2 Augmenter la portée et les échanges avec les parties prenantes régionales des différentes traverses au Québec	Nombre de réunions du CCR ajoutées par traverse (Mesure de départ : une réunion du CCR par traverse par an)	Ajout d'une réunion du CCR dans une traverse	1/1 Atteinte

Un comité consultatif régional (CCR) a été ajouté à L'Isle-aux-Coudres. Cette rencontre a permis d'améliorer la réponse aux besoins de la clientèle et des communautés. D'autres traverses verront leur CCR bonifié pour les années à venir et selon les besoins.

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
-	-

Il n'y a eu aucune recommandation de la commissaire au développement durable en 2023-2024.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2020-2022 de la STQ découle de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, dont la durée d'application a été prolongée jusqu'en 2024. Ce plan d'action répond aux priorités définies par les régions du Québec en matière de développement durable du territoire.

BAS-SAINT-LAURENT Agir pour l'attractivité de la région	
Action/Réponse	État de réalisation
Création d'emplois de qualité dans la région.	Réalisé

BAS-SAINT-LAURENT Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	
Actions/Réponses	État de réalisation
Contribuer à la mobilité durable des personnes et des marchandises dans le Bas-Saint-Laurent grâce au NM <i>Peter-Fraser</i> , propulsé par un système hybride diesel-électrique.	En suspens
Poursuivre le soutien financier et opérationnel que la STQ apporte, tant pour les services maritimes que pour les services complémentaires, aux traverses de Rivière-du-Loup et de l'Île-Verte afin d'assurer la croissance du secteur maritime.	En cours
Optimisation de l'utilisation du gaz naturel liquéfié sur le NM <i>F.-A.-Gauthier</i> .	En cours

ÎLES-DE-LA-MADELEINE	
Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent	
Action/Réponse	État de réalisation
Assurer un service de désenclavement de l'île d'Entrée et de Cap-aux-Meules grâce à un navire de la STQ exploité en partenariat avec un prestataire de services et grâce à la mise en place de modes de transport aérien ou maritime complémentaires avec d'autres partenaires locaux, lorsque nécessaire.	En cours
MONTÉRÉGIE	
Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité	
Action/Réponse	État de réalisation
Participer aux mesures de mitigation des travaux sur le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.	En cours
CÔTE-NORD	
Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications	
Action/Réponse	État de réalisation
Construction et mise en service d'un nouveau navire de transport de marchandises, qui, par sa plus grande capacité, améliorera et assurera la pérennité de l'offre de services à la traverse de la rivière Saint-Augustin.	En cours
LANAUDIÈRE	
Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC	
Action/Réponse	État de réalisation
Participer aux mesures de mitigation des travaux sur le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.	En cours
DÉCENTRALISATION, DÉLÉGATION, RÉGIONALISATION	
Actions/Réponses	État de réalisation
DÉCENTRALISATION - La STQ maintient des liens étroits de communication et d'échange avec les municipalités et les parties prenantes régionales en poursuivant la tenue de comités consultatifs régionaux (CCR) à raison d'au moins une séance par année dans chacune des régions qu'elle dessert.	En cours*
DÉLÉGATION - La STQ entend poursuivre la délégation de services à des partenaires du milieu. Elle s'assure de la qualité des opérations et des services offerts dans les traverses et les dessertes sous sa responsabilité en mettant en place un programme de performance des prestataires de services.	En suspens
RÉGIONALISATION - La STQ est dotée d'une structure organisationnelle dans laquelle les directions des traverses exercent une gestion pleine et entière des opérations dans les régions desservies, afin de permettre à l'administration gouvernementale d'agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des enjeux régionaux.	Réalisé

* En 2023-2024, aucun comité consultatif régional (CCR) n'a été tenu dans la région des Îles-de-la-Madeleine.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 9 décembre 2016 et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Elle oblige les organismes publics, dont la STQ, à mettre en place une procédure permettant à toute personne qui est témoin d'un acte répréhensible de faire une divulgation à une personne qui assume le rôle de responsable du suivi des divulgations et qui a été désignée par la plus haute autorité administrative de la STQ, soit le Président-directeur général.

Cette loi permet également au responsable du suivi des divulgations de transmettre au Protecteur du citoyen toute divulgation qui demande une enquête approfondie exigeant l'utilisation des pouvoirs de commissaire enquêteur que détient le Protecteur du citoyen. La Politique sur la prévention et la détection d'actes répréhensibles, adoptée par le conseil d'administration de la STQ le 7 décembre 2017 et modifiée le 16 mars 2018, ainsi que la Procédure de divulgation d'actes répréhensibles, adoptée par le comité de direction le 15 février 2018 et modifiée le 31 mars 2020, s'appliquent à l'ensemble du personnel de la STQ.

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, une divulgation a été soumise au responsable du suivi des divulgations. Cette divulgation a été jugée recevable au sens de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et une enquête est en cours en date du 31 mars 2024. Des mesures de contrôle ont été mises en place pour circonscrire les impacts potentiels du cas d'actes répréhensibles allégués.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25) 2023-2024	2023-2024
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations*	1
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)**	1
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	1
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23***	

* Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

** Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

*** Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi sont répertoriés à ce point.

Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'actes répréhensibles

Motifs vérifiés ventilés par catégorie d'actes répréhensibles	Nombre de motifs	Motifs fondés
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	1	1
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		

Motifs vérifiés ventilés par catégorie d'actes répréhensibles	Nombre de motifs	Motifs fondés
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment		
TOTAL	1	1

4.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Adopté le 18 juin 2010 par le conseil d'administration et révisé le 11 décembre 2020, le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société des traversiers du Québec est reproduit en annexe du présent rapport annuel de gestion. Il est également disponible à l'adresse traversiers.com.

4.6 Gouvernance des sociétés d'État

Fonctionnement des comités

Comité d'audit

En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), les activités d'audit interne s'exercent sous l'autorité du comité d'audit. Créé par le conseil d'administration le 27 mars 2009, le comité d'audit était composé en 2023-2024 de M^{me} Anne Baril et de MM. Jean-François Mongeau et Hugo Legris-Tremblay. Présidé par M. Hugo Legris-Tremblay, ce comité a notamment pour fonctions :

- d'assurer le suivi des activités d'audit interne et les relations avec le Vérificateur général du Québec;
- d'assister le conseil d'administration de la STQ dans l'exercice de ses responsabilités quant à la surveillance du processus de l'information financière et de sa présentation fidèle;
- de s'assurer que soient mis en place un processus de gestion des risques ainsi que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité d'audit a principalement réalisé les travaux suivants :

- Examen des états financiers trimestriels et des états financiers vérifiés au 31 mars 2023;
- Examen du Rapport annuel de gestion 2022-2023;
- Suivi du Plan québécois d'infrastructures et du plan d'immobilisations de la STQ;
- Suivi du Plan québécois des infrastructures en ressources informationnelles;
- Suivi du Tableau de bord des indicateurs de performance du Plan stratégique 2020-2025;
- Étude et suivi des rapports d'audit interne déposés et des plans d'action;
- Présentation du plan d'audit et du rapport du Vérificateur général sur l'audit des états financiers annuels;
- Suivi de la gestion des risques – tableau de bord du suivi des risques majeurs;
- Revue des activités de l'audit interne;
- Étude du plan pluriannuel d'audit interne;
- Suivi annuel sur l'efficacité des contrôles internes.

Le comité d'audit veille au respect des exigences des lois, des règlements et des politiques applicables, contribuant ainsi à la saine gestion de la STQ.

Comité des ressources humaines et des services à la clientèle

Également créé par le conseil d'administration le 27 mars 2009, le comité des ressources humaines et des services à la clientèle était composé en 2023-2024 de M^{mes} Nancy Leblanc et Mélanie Leblanc ainsi que M. Serge Laflamme. Présidé par M^{me} Mélanie Leblanc, le comité est chargé, entre autres :

a) En ce qui concerne les ressources humaines :

- d'élaborer et de proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du Président-directeur général;
- de définir et de soumettre des critères d'évaluation pour le Président-directeur général;
- de contribuer à la sélection des personnes qui assument des responsabilités sous la direction du Président-directeur général;
- d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants.

b) En ce qui concerne les services à la clientèle :

- de prendre connaissance des normes, des politiques et des directives en matière de services à la clientèle et de les analyser;
- d'apprécier la performance de la STQ au regard de la Déclaration de services aux citoyens et des améliorations à apporter aux services;
- d'apprécier la perception de l'image de la STQ et le taux de satisfaction de la clientèle.

Au cours de l'exercice 2023-2024, les membres du comité des ressources humaines et des services à la clientèle ont principalement étudié les dossiers suivants :

- Suivi des rapports trimestriels et annuels relativement aux opinions sur nos services;
- Présentation des résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle;
- Révision de la Déclaration de services aux citoyens;
- Suivi du programme de planification de la relève des dirigeants;
- Révision et mise à jour de politiques liées aux ressources humaines;
- Étude du tableau de bord de l'indicateur de performance relatif aux ressources humaines;
- Étude et suivi du programme sur l'expérience client;
- Suivi de l'état de la main-d'œuvre.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a aussi été formé le 27 mars 2009 par le conseil d'administration. Les personnes qui y ont siégé en 2023-2024 sont M^{mes} Chantal Gagné et Marie Hélène Cloutier ainsi que M. Serge Laflamme. Présidé par M^{me} Gagné, ce comité a notamment pour fonctions :

- d'élaborer des règles de gouvernance;
- d'exercer une vigie pour les meilleures pratiques en matière de gouvernance;
- d'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants ainsi qu'un code d'éthique applicable aux employés;
- d'élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général;
- de concevoir un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration;
- d'élaborer les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- de procéder à l'évaluation du conseil d'administration et de son fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité de gouvernance et d'éthique a principalement mené à bien les travaux suivants :

- Validation annuelle du code d'éthique des employés et du règlement sur la gouvernance;
- Validation annuelle et révision des critères d'évaluation du fonctionnement et des membres du conseil d'administration;
- Validation annuelle du profil de compétence et d'expérience des membres du conseil et du programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration;
- Étude de candidatures au poste d'administrateur et analyse des dates de fin de mandat afin de favoriser une continuité dans l'efficacité du conseil d'administration;
- Étude du budget annuel de formation des membres du conseil d'administration;
- Étude du nouveau Plan d'action en développement durable et suivi des actions;
- Étude des plans d'action concernant la sécurité maritime et la santé et la sécurité au travail;
- Étude des modifications à la Politique relative à la santé et la sécurité au travail;
- Étude du rapport annuel sur l'application de la Politique sur la gestion de la sécurité.

Le fonctionnement du conseil d'administration a fait l'objet d'une évaluation auprès de chacun de ses membres, selon la procédure d'évaluation adoptée par le conseil sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. Le comité de gouvernance et d'éthique a fait un rapport au conseil d'administration des résultats de l'évaluation et des suivis à effectuer.

Comité de gestion de projet

Le comité de gestion de projet a été constitué le 16 décembre 2021 par le conseil d'administration. En 2023-2024, ce comité était composé de M^{mes} Chantal Gagné et Greta Bédard ainsi que MM. Michel Blais et Jean-François Mongeau. Présidé par M^{me} Chantal Gagné, le comité est chargé, entre autres :

- de présenter au conseil d'administration ses recommandations relativement à tout portefeuille de projets et plan d'allocation des ressources de la STQ proposé au conseil par le président-directeur général;
- d'assurer le suivi des projets qualifiés comme majeurs de la STQ;

- d'assister le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités quant aux projets qualifiés comme majeurs de la STQ;
- d'assumer tout mandat spécial que lui confie le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2023-2024, les membres du comité de gestion de projet ont principalement étudié les dossiers suivants :

- Suivi trimestriel du portefeuille de projets;
- Revue des risques des projets;
- Revue du bilan et analyse d'un post-mortem de projet;
- Suivi des projets majeurs de la STQ.

Composition des comités et assiduité aux réunions en 2023-2024			
Comités	Nom	Fonction	Réunions
Audit	Hugo Legris-Tremblay	Président	6/6
	Jean-François Mongeau	Membre	6/6
	Anne Baril	Membre	6/6
Ressources humaines et services à la clientèle	Mélanie Leblanc	Présidente	4/4
	Nancy Leblanc	Membre	4/4
	Serge Laflamme	Membre	4/4
Gouvernance et éthique	Chantal Gagné	Présidente	4/4
	Serge Laflamme	Membre	4/4
	Marie Hélène Cloutier	Membre	4/4
Gestion de projet	Chantal Gagné	Présidente	4/4
	Jean-François Mongeau	Membre	4/4
	Michel Blais	Membre	4/4
	Greta Bédard	Membre	4/4

Membres du conseil d'administration

M. Pascal Tessier-Fleury, président du conseil

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, M. Tessier-Fleury est chef des finances de Petal. Depuis plus de 20 ans, il a œuvré au sein de diverses organisations en finances et en comptabilité. Actif dans sa communauté, il est aussi membre du comité innovation et développement de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches et mentor pour les entrepreneurs auprès de Sage Mentorat d'affaires. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une licence en comptabilité de l'Université Laval.

M^{me} Chantal Gagné

M^{me} Gagné possède une vaste expérience en service à la clientèle, et plus spécifiquement en planification des effectifs. Durant ses 30 années de service chez Bell Canada, elle a occupé divers postes de gestion, dont celui de chef divisionnaire en gestion des effectifs de 2003 à 2011. En 2012, nouvellement retraitée, elle a créé OGECA Groupe Conseil, dont elle est présidente-directrice générale. Elle détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval. Engagée socialement, elle siège également au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul.

M. Serge Laflamme

Retraité depuis juin 2018, M. Laflamme possède une trentaine d'années d'expérience au sein du Mouvement Desjardins, notamment à titre de directeur du développement, de directeur du Centre de services aux entreprises, puis du Centre financier aux entreprises Desjardins, et enfin de directeur général de la Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska. Dans le cadre de ses fonctions, il a acquis une solide expertise en développement des affaires, en gestion d'équipes performantes, en développement des organisations et des personnes, en gestion de la gouvernance et des risques ainsi qu'en planification stratégique. Il détient un baccalauréat en administration des affaires (option comptabilité) de l'Université de Sherbrooke et une maîtrise en sciences de l'administration spécialisée en gestion et développement des organisations de l'Université Laval.

M^{me} Mélanie Leblanc

Diplômée de l'Institut maritime du Québec en navigation (IMQ), M^{me} Leblanc débute à l'IMQ en 2008, après ses années d'expérience en mer, en tant qu'experte maritime au Centre de transfert technologique Innovation maritime, pour ensuite embrasser le rôle d'enseignante en navigation. En 2012, M^{me} Leblanc se voit confier le poste de directrice adjointe au Service aux élèves. Puis, en juin 2019, elle est nommée commandante-directrice de l'IMQ.

M^{me} Leblanc veille à la gestion de l'ensemble des programmes techniques, des activités et des ressources, concourant ainsi à la réalisation de la mission de l'IMQ dans le cadre de son mandat exclusif d'enseignement collégial maritime et orchestre les équipes multidisciplinaires placées sous sa responsabilité. De plus, elle endosse le rôle de porte-parole de l'établissement dans le milieu maritime. Engagée dans son environnement, elle occupe des fonctions d'administratrice au conseil d'administration de la Fondation de l'IMQ, d'Innovation maritime, le centre de transfert technologique dédié au domaine maritime, en plus de siéger au comité d'investissement communautaire de Telus, région Rimouski.

M^{me} Nancy Leblanc

Avocate émérite du Barreau du Québec, M^e Leblanc exerce sa profession depuis 28 ans. Native de Baie-Comeau, elle a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université Laval en 1994 et travaille depuis comme avocate de litige et médiatrice en matières civiles et commerciales. Bâtonnière de la Côte-Nord de 2009 à 2011, elle est aujourd'hui associée au cabinet Leblanc avocats, en plus d'agir comme mandataire pour le Service des poursuites pénales du Canada.

M. Hugo Legris-Tremblay

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et administrateur de sociétés certifié, M. Legris-Tremblay œuvre depuis plus de 15 ans au sein d'entreprises de renom. Actuellement conseiller principal en gestion des risques à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, où il a occupé plusieurs postes de gestion, il a aussi travaillé dans le passé au sein des cabinets comptables PricewaterhouseCoopers et Raymond Chabot Grant Thornton. Il détient un baccalauréat en administration des affaires, un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique ainsi qu'une maîtrise en gestion de HEC Montréal.



M. Jean-François Mongeau

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, M. Mongeau cumule plus de 25 ans d'expérience en comptabilité et en finances. Actuellement directeur du Service des ressources financières au Centre de services scolaire de Montréal, il est responsable de la gestion contractuelle et des approvisionnements, de l'analyse financière et du contrôle budgétaire ainsi que de la comptabilité. Il a auparavant été directeur des ressources financières et de l'informatique au Cégep de Sorel-Tracy, associé principal au sein d'une firme de services-conseils en management et associé au sein d'un cabinet de comptables professionnels agréés.

M. Mongeau est membre du groupe de travail sur le financement des centres de services scolaires de la Fédération des centres de services scolaires du Québec et membre du jury d'évaluation des candidats à l'épreuve de synthèse du programme national de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Il est également membre de la Canadian Association of Government Finance Officers, de Financial Executives International Canada et du CFO Leadership Council de Toronto.

Il a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal, une maîtrise en administration des affaires pour cadres spécialisée en comptabilité de management de l'Université du Québec à Montréal et une maîtrise en administration des affaires pour cadres spécialisée en gestion d'entreprises multinationales et multiculturelles de l'Université Paris Dauphine. Il possède en outre le titre d'administrateur de sociétés certifié du Collège des administrateurs de sociétés et celui de *Chartered Director* du Directors College.

M^{me} Greta Bédard

Forte d'une carrière de plus de 40 ans dans le domaine maritime, M^{me} Bédard est aujourd'hui la première femme à occuper le poste de Présidente-directrice générale de la Société des traversiers du Québec. Officier de navigation diplômée de l'Institut maritime du Québec, détentrice d'une maîtrise en administration des affaires et administratrice de sociétés certifiée, elle a touché à plusieurs sphères du domaine maritime et du service public, passant de la fondation de deux coopératives de travailleurs à divers postes de direction touchant les opérations et les immobilisations. Elle se démarque par son sens de l'éthique et sa vision stratégique des enjeux liés à l'industrie maritime.

M^{me} Marie Hélène Cloutier

Membre du comité exécutif d'Exo, Marie Hélène est au cœur de la croissance et des opérations de l'organisation. Sa contribution et son leadership sont essentiels à l'élaboration de la vision et à l'exécution du plan stratégique. Elle pilote ainsi l'expérience globale client, les affaires corporatives et les relations gouvernementales, le développement de l'offre et des infrastructures de mobilité, l'innovation, l'intelligence d'affaires et des données.

Avant de se joindre à Exo, Marie Hélène a initié de nombreux projets innovants visant à réinventer des stratégies d'affaires. Elle a dirigé et structuré des équipes et des opérations complexes pour des opérateurs internationaux, en tant que vice-présidente exécutive (Québec et Maritimes) pour Transdev et avant cela comme vice-présidente expérience passager, marketing et commercialisation pour Keolis.

Gestionnaire chevronnée au sein de multinationales, grandes entreprises et organisations parapubliques, Marie Hélène Cloutier possède une vaste expérience en direction de grandes équipes multidisciplinaires, en stratégie d'entreprise, en gestion et

optimisation d'opérations, en affaires corporatives et gouvernementales ainsi qu'en commercialisation. Agile en gestion 360, Marie Hélène excelle à construire, à planifier et à mener vers le succès une entreprise en plein changement.

Personnalité du monde de la mobilité et des affaires depuis plus de 15 ans, Marie Hélène s'implique activement dans son industrie comme dans la communauté. Elle est présidente du conseil d'administration de Propulsion Québec, la grappe des transports électriques et intelligents. Elle est également membre du conseil d'administration de la Fondation Charles-Bruneau.

En 2019, Marie Hélène Cloutier a été récipiendaire du prix Relève, femme d'exception, dans la catégorie grande entreprise, aux Mercuriades, le plus prestigieux concours d'affaires au Québec. Elle porte également le titre d'administrateur agréé du Québec.

M^{me} Anne Baril

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), M^{me} Baril est ingénieure civile graduée de l'École Polytechnique de Montréal. Elle a entrepris sa carrière d'ingénieure au sein du ministère des Transports du Québec, où elle a occupé plusieurs fonctions de direction durant 35 années dans plusieurs régions du Québec. Forte de son expertise en gestion des actifs, elle a été invitée à participer à plusieurs forums techniques nationaux et internationaux.

Elle a présidé, entre autres, la Table d'expertise en entretien hivernal des routes de l'Association québécoise des transports et des routes (AQTr). Elle a été reconnue pour ses réalisations en recevant un prix au sein de l'AQTr (Prix Guy-Paré) et de l'Association des transports du Canada (Prix de présidence à deux reprises). Forte de son engagement et de sa fierté envers la profession d'ingénieur, elle a été élue administratrice du conseil d'administration de son ordre professionnel (OIQ) durant neuf ans. Elle a été également élue par le conseil d'administration de l'OIQ pour représenter le Québec au conseil d'administration d'Ingénieurs Canada (2021-2023). Elle s'est engagée comme citoyenne auprès de la Ville de Québec. À ce titre, elle a présidé le conseil d'administration de son quartier durant trois années et en a été la vice-présidente une année.

Durant la période de la COVID (près de deux ans), elle a été bénévole au sein d'un OBNL de la ville de Québec afin de livrer des repas à des personnes âgées et à mobilité réduite. Elle a occupé la fonction de présidente du conseil de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec (FOIQ) durant cinq années. Elle a reçu le Prix de la présidence 2022 de la FOIQ en reconnaissance de son engagement bénévole au sein de cette fondation. Ayant à cœur les enfants malades, elle organise des levées de fonds depuis plusieurs années (huitième campagne en 2024) pour le compte d'Opération Enfant Soleil. Elle a suivi plusieurs formations en gouvernance de sociétés, gouvernance d'ordres professionnels et d'OBNL.

Elle cumule 30 années d'expérience en gouvernance de différentes organisations. Elle a organisé plusieurs exercices de planification stratégique, a participé à nombre de ces exercices et a siégé à différents comités (gouvernance, audit, ressources humaines, technologies de l'information). Elle a suivi une formation de 2^e cycle en gestion de projets à l'Université de Sherbrooke (1^{er} trimestre 2023). Elle s'investit toujours activement pour faire évoluer les organisations où elle œuvre.

M. Michel Blais

Fort de son expérience diversifiée dans des postes progressifs de vice-président et de direction générale au sein de grandes entreprises de télécommunications canadiennes, M. Blais est un leader authentique, stratégique, décisif et inspirant, passionné par la direction d'équipes et la stimulation de la croissance tout en gérant les coûts dans un marché concurrentiel. Il se charge de l'ingénierie des réseaux, de l'opération et de la livraison des nouvelles technologies, y compris les technologies de l'Information, pour l'unité d'affaires canadiennes de Cogeco Connexion.

Bien qu'il se concentre principalement sur la direction de toutes les fonctions liées à la technologie et à la livraison des produits, M. Blais joue également un rôle clé dans l'établissement du plan stratégique continu de Cogeco Connexion. Il a auparavant été directeur général dans différents domaines d'expertise, notamment la planification stratégique, les finances, la chaîne d'approvisionnement et la prestation de services pour les segments de marché des PME et des entreprises, entre autres pour Bell Canada.

Il a obtenu un baccalauréat en génie de l'Université du Québec à Chicoutimi en 1991. Il est également membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1991. En 2014, il a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill et de HEC Montréal. Il est également diplômé en mécanique de l'Institut maritime du Québec depuis 1985.

Informations sur les membres du conseil d'administration et assiduité aux réunions en 2023-2024					
Nom	Nomination	Mandat	Fonction	Réunions du conseil d'administration	Autres conseils d'administration
Pascal Tessier-Fleury*	2022-05-04	5 ans	Président du conseil d'administration	6/6	Aucun
Greta Bédard***	2023-04-19	3 ans	Présidente-directrice générale et administratrice	6/6	• Association canadienne des traversiers
Hugo Legris-Tremblay*	2019-02-20	4 ans**	Administrateur	6/6	Aucun
Jean-François Mongeau*	2019-02-20	4 ans**	Administrateur	6/6	Aucun
Chantal Gagné*	2020-11-18	4 ans	Administratrice	6/6	• Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul
Serge Laflamme*	2019-08-21	4 ans**	Administrateur	6/6	Aucun
Mélanie Leblanc*	2022-05-04	4 ans	Administratrice	4/6	• Innovation maritime • Fondation de l'Institut maritime du Québec
Nancy Leblanc*	2019-02-20	4 ans**	Administratrice	5/6	Aucun
Anne Baril*	2023-03-15	4 ans	Administratrice	6/6	• Centre de formation professionnelle de Fierbourg
Michel Blais*	2023-03-15	4 ans	Administrateur	6/6	• Sette
Marie Hélène Cloutier*	2023-03-15	4 ans	Administratrice	6/6	• Fondation Charles-Bruneau • Propulsion Québec

* Membre indépendant au sens de l'article 4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02).

** En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

*** Du 8 décembre 2022 au 19 avril 2023, M^{me} Greta Bédard occupait un poste d'intérim. Son poste à titre de Présidente-directrice générale a officiellement débuté le 19 avril 2023.

Au 31 mars 2024, le conseil d'administration est composé de 11 membres, soit 6 femmes et 5 hommes, et comprend au moins un membre âgé de moins de 35 ans lors de sa nomination ainsi qu'un membre représentatif de la diversité. Plus des deux tiers des membres sont qualifiés comme administrateurs indépendants. La STQ est fière de la représentation paritaire au sein du conseil d'administration qui constitue un fait rare dans le milieu maritime traditionnellement masculin.

Rémunération

Conformément à l'article 39 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), la STQ rend publique l'information concernant la rémunération de ses administrateurs et de ses dirigeants.

Rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Nom du membre	Rémunération versée pour la participation au CA		Rémunération versée pour la participation aux comités*		Autres avantages versés	Rémunération globale pour l'année financière
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
Pascal Tessier-Fleury	21 200,00 \$	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	21 200,00 \$
Hugo Legris-Tremblay	S.O.	10 600,00 \$	4 200,00 \$	S.O.	S.O.	14 800,00 \$
Chantal Gagné	S.O.	10 600,00 \$	8 400,00 \$	S.O.	S.O.	19 000,00 \$
Serge Laflamme	S.O.	10 600,00 \$	S.O.	5 600,00 \$	S.O.	16 200,00 \$
Nancy Leblanc	S.O.	10 600,00 \$	S.O.	2 800,00 \$	S.O.	13 400,00 \$
Anne Baril	S.O.	10 600,00 \$	S.O.	2 800,00 \$	S.O.	13 400,00 \$
Michel Blais	S.O.	10 600,00 \$	S.O.	2 800,00 \$	S.O.	13 400,00 \$
Marie Hélène Cloutier	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Mélanie Leblanc	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Jean-François Mongeau	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

* La rémunération fixée pour la participation des membres des comités est de 2 800 \$ et de 4 200 \$ pour les présidents de comités.

Rémunération des dirigeants pour l'exercice clos le 31 mars 2024

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la STQ au 31 mars 2024 est présentée dans le tableau suivant.

Les honoraires versés pour la vérification des états financiers de la STQ sont assumés par le Vérificateur général du Québec.

Nom et fonction des cinq dirigeants les mieux rémunérés	Rémunération de base versée	Contribution aux régimes de retraite assumée par la STQ	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'année financière
Greta Bédard <i>Présidente-directrice générale</i>	203 698,05 \$	22 268,36 \$	863,25 \$	226 829,66 \$
Marie-Gabrielle Boudreau <i>Vice-présidente aux affaires corporatives et secrétaire générale</i>	169 814,06 \$	18 264,85 \$	1 817,39 \$	189 896,30 \$
Nathalie Caron <i>Vice-présidente à l'administration et aux finances</i>	166 724,72 \$	17 883,10 \$	2 745,14 \$	187 352,96 \$
Julie Dufour <i>Vice-présidente aux ressources humaines</i>	164 738,07 \$	17 899,47 \$	1 120,33 \$	183 757,87 \$
Pascal Larose* <i>Vice-président à l'exploitation</i>	162 091,74 \$	16 035,28 \$	1 120,33 \$	179 247,35 \$
Julie Drolet** <i>Directrice principale des communications et du marketing</i>	65 017,50 \$	4 137,14 \$	72 720,05 \$	141 875,14 \$

* M. Pascal Larose a occupé ses fonctions jusqu'au 28 mars 2024.

** M^{me} Julie Drolet a occupé ses fonctions jusqu'au 20 juin 2023. La valeur annualisée de sa rémunération est la suivante : rémunération de base 144 592,20 \$; régime de retraite : 15 366,52 \$; autres avantages : 74 977,00 \$.

Rémunération variable

Aucune rémunération variable n'est offerte aux dirigeants de la STQ.

Régime d'intéressement à long terme (RILT)

Aucun régime d'intéressement à long terme n'est offert aux dirigeants de la STQ.

Régime de retraite

Tous les employés de la STQ participent, selon le poste occupé, à l'un des régimes de retraite administrés par Retraite Québec, en l'occurrence le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). La note complémentaire 16 des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 de la STQ indique la façon dont ces sommes sont établies.

Autres avantages

Les sommes divulguées correspondent à la participation de la STQ au coût de location d'un espace de stationnement ainsi qu'à sa participation à l'assurance collective.

La STQ possède une politique sur les indemnités de départ visant à définir les mesures d'indemnisation et à établir un cadre de référence. Celles-ci sont basées sur un minimum d'un mois de traitement par année de service et un maximum de 12 mois de traitement de l'employé.

Aucune prime d'engagement n'est offerte aux dirigeants de la STQ.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	53
---------------------------------	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	28	0	0
21 à 30 jours	21	1	0
31 jours et plus	0	0	0
TOTAL	49	1	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées*
Acceptée (entièrement)	20	0	0	S. O.
Partiellement acceptée	19	1	0	1, 9, 14, 15, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 30.1, 31, 32, 33, 35, 37, 39, 41, 48, 53, 54, 56, 87 et 88
Refusée (entièrement)	6	0	0	1, 9, 14, 21, 22, 23, 24, 25, 33, 35, 37, 38, 39 et 48
Autres	4	0	0	1, 9 et 48

* La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	1

Comité d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels

Le comité d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels a été mis sur pied en 2009, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2) et à la Politique sur la sécurité et la gestion de l'information de la STQ.

Ce comité a pour mandat de soutenir le Président-directeur général dans l'exercice de ses responsabilités et de ses obligations, de répondre aux exigences imposées par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) ainsi que par sa réglementation et d'assurer la coordination, la concertation, la cohérence et l'intégration des préoccupations et des interventions stratégiques en cette matière.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité a tenu cinq rencontres.

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la STQ consacre une section de son site Web à la diffusion de documents et de renseignements divers relatifs à l'organisation.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Les nouveaux membres du personnel reçoivent des notions générales sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels lors des séances d'accueil qui leur sont destinées.

Également, les membres du personnel ont accès à des capsules d'information sur l'intranet de la STQ. Ces capsules ont pour objectif de les sensibiliser à la protection des renseignements personnels.

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Émissaire et comité permanent

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Deux
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Séances d'accueil des nouveaux employés



Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non
Si vous avez une directive particulière :	
• Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la langue française :	S.O.
• Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	S.O.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ? ¹	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions ² :	S.O.
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la Charte de la langue française? ³	S.O.

¹ Dans certaines circonstances, lorsqu'aucune exception n'est prévue, le recours aux dispositions de temporisation est possible, sous certaines conditions : si l'utilisation exclusive du français compromet l'accomplissement de la mission d'une organisation, si tous les moyens raisonnables pour communiquer uniquement en français ont été pris et dans la mesure prévue par la directive de l'organisation. Le recours à ces dispositions doit être exceptionnel. Ces dispositions temporaires sont prévues par le *Règlement sur la langue de l'Administration* (art. 2, par. 8 et art. 6, par. 10) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (art. 1, par. 14 et art. 2, par. 7). Elles cesseront d'avoir effet le 1^{er} juin 2025.

² « Situations, cas, circonstances ou fins » fait référence au descriptif général des situations où les dispositions de temporisation sont utilisées avec les particularités les accompagnant. Ne pas comptabiliser chaque utilisation de ces dispositions.

³ Calculer cette proportion par rapport à l'effectif de votre organisation, c'est-à-dire, le nombre total de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, excluant les étudiants et les stagiaires.

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Séances d'accueil des nouveaux employés; Publication sur l'intranet de la STQ
L'article 20.1 de la Charte de la langue française prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	
Quel est le nombre de postes* au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :	
• est exigé?	10
• est souhaitable?	13

* Ce nombre a été déterminé selon les postes affichés, en 2023-2024 ou antérieurement, pour lesquels la connaissance d'une autre langue que le français est un atout ou une exigence.

4.9 Politique de financement des services publics

Tarification des services exploités par la STQ

La Politique de financement des services publics annoncée au dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Conformément à cette politique, la STQ indexe ses tarifs le 1^{er} avril de chaque année, selon les orientations du ministère des Finances. Pour l'exercice 2023-2024, le taux d'indexation a été établi à 3 %, conformément aux articles de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux (LQ 2022, chapitre 29) qui modifie la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). La STQ a par conséquent limité la majoration de ses tarifs au taux indiqué dans cette loi.

Parmi les neuf traverses exploitées directement par la STQ, quatre sont soumises à une tarification : les traverses de Sorel-Tracy, de Québec, de l'Île-Verte et de Matane. Quant aux cinq autres, elles sont gratuites en vertu de dispositions diverses.

Traverses tarifées exploitées par la STQ	Revenus de tarification*	Coûts des services et des marchandises vendues**	Taux d'autofinancement***
Sorel-Tracy	8 910 969 \$	15 665 425 \$	56,9 %
Québec	5 299 093 \$	19 398 095 \$	27,3 %
Île-Verte	177 771 \$	3 842 963 \$	4,6 %
Matane	12 161 301 \$	30 850 426 \$	39,4 %

* Les revenus de tarification comprennent les revenus de transport de passagers et de véhicules ainsi que les revenus des services à la clientèle (cafétéria, boutique et bar).

** Les coûts considérés pour calculer le taux d'autofinancement sont composés des dépenses de transport (carburant et main-d'œuvre, notamment), des dépenses de navires (entretiens et réparations, entre autres) et du coût des marchandises vendues dans les services à la clientèle sur le NM F.-A.-Gauthier et sur le NM Saaremaa I pendant la période où ce dernier assure le service à Matane.

*** Les écarts entre les taux d'autofinancement des différentes traverses s'expliquent par divers facteurs tels que le coût des traversées, le nombre de passagers (piétons et véhicules) et la tarification.

En 2023-2024, le taux d'autofinancement des traverses tarifées de Sorel-Tracy, celle de Québec et celle de Matane a été supérieur à celui de l'année précédente, principalement en raison de la hausse de l'achalandage combiné à une stabilisation des coûts d'exploitation associés à ces traverses. Dans le cas de la traverse de l'Île-Verte, ce sont les coûts de la cale sèche du NM *Peter-Fraser* qui ont influencé le taux d'autofinancement à la baisse.



Tarification des services exploités par des tiers

En plus des traverses maritimes qu'elle exploite elle-même, la STQ gère différents services de traverses et de dessertes maritimes et aériennes exploités par des tiers.

Comme l'indique le tableau suivant, ces services sont sujets à une tarification. La méthode de fixation des tarifs est basée sur le prix du marché, et les revenus générés peuvent être soit retournés à la STQ, soit conservés par l'exploitant. Dans ce dernier cas, les revenus gagnés par l'exploitant sont considérés dans la contribution financière qui lui est accordée.

Avec ses exploitants, la STQ s'assure que les tarifs sont indexés annuellement et que cette majoration est comparable à celle appliquée pour les traverses tarifées qu'elle exploite.

Traverses et dessertes maritimes exploitées par des tiers	Services	Service tarifé, revenus retournés à la STQ	Service tarifé, revenus conservés par l'exploitant
Traverses			
L'Isle-aux-Grues	Service aérien	X	
Rivière-du-Loup	Service maritime passagers et véhicules		X
Île-Verte	Service aérien	X	
Île d'Entrée	Service maritime marchandises, passagers et véhicules	X	
	Service aérien	X	
Harrington Harbour	Service aérien	X	
Dessertes maritimes			
Îles-de-la-Madeleine	Service maritime marchandises, passagers et véhicules		X
Île d'Anticosti et Basse-Côte-Nord	Service maritime marchandises, passagers et véhicules		X



ANNEXE 1

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 mars 2024



TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction.....	67
Rapport de l'auditeur indépendant.....	68
États financiers	
État des résultats et de l'excédent cumulé	70
État des gains et pertes de réévaluation	71
État de la situation financière	72
État de la variation de la dette nette	73
État des flux de trésorerie.....	74
Notes complémentaires	75

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité inclut le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Document original signé

Greta Bédard

Présidente-directrice générale

Document original signé

Nathalie Caron

Vice-présidente à l'administration et aux finances

Québec, le 20 juin 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société des traversiers du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Document original signé

Nicolas Bougie, CPA auditeur Directeur principal d'audit

Québec, le 20 juin 2024

**État des résultats et de l'excédent cumulé
de l'exercice clos le 31 mars 2024**

	2024		2023
	Budget	Réel	Réel (Redressé note 3)
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec	298 107 900	243 826 928	238 632 937
Titres de transport	21 732 200	25 349 459	22 695 746
Réclamation d'assurances		291 602	5 211 807
Revenus financiers (note 4)	2 018 672	3 077 222	4 536 829
Autres (note 4)	1 680 210	5 337 108	3 753 510
	323 538 982	277 882 319	274 830 829
CHARGES			
Frais d'exploitation (note 5)	184 612 241	217 208 949	197 343 957
Frais d'administration (note 6)	21 533 869	22 060 333	19 727 465
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		16 910	-
Amortissement des immobilisations corporelles	44 145 500	40 095 498	38 850 940
Charge de désactualisation (note 15)		286 324	253 028
Intérêts sur la dette	20 001 177	19 999 029	20 018 064
	270 292 787	299 667 043	276 193 454
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	53 246 195	(21 784 724)	(1 362 625)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI		697 178 217	698 463 708
Modifications comptables (note 3)		(1 335 229)	(1 258 095)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ		695 842 988	697 205 613
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		674 058 264	695 842 988

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation
de l'exercice clos le 31 mars 2024

	2024 \$	2023 \$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	786 396
Gains non réalisés attribuables à l'élément suivant :		
Dérivé	-	751 243
Montant reclassé aux résultats		
Dérivé	-	(1 537 639)
Gains de réévaluation nets de l'exercice	-	(786 396)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière au 31 mars 2024

	2024 \$	2023 (Redressé note 3) \$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	12 514 859	39 639 975
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	778 805 169	755 287 741
Créances (note 8)	4 486 982	7 415 114
Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux (note 9)	8 789 995	12 703 156
Stocks destinés à la vente	92 870	96 908
	804 689 875	815 142 894
PASSIFS		
Emprunt temporaire (note 11)	71 342 922	69 138 366
Charges à payer et frais courus (note 12)	49 712 992	62 155 645
Dette à long terme (note 13)	697 792 208	666 245 466
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 15)	6 987 158	7 347 450
Loyers perçus d'avance	30 000	36 000
	825 865 280	804 922 927
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS	(21 175 405)	10 219 967
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	691 876 636	683 892 635
Pièces d'entretien et réparations futurs	1 144 776	1 948 283
Charges payées d'avance	3 712 257	1 282 103
	696 733 669	687 123 021
CAPITAL-ACTIONS (NOTE 17)	1 500 000	1 500 000
EXCÉDENT CUMULÉ	674 058 264	695 842 988

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 18)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Document original signé

Greta Bédard, présidente-directrice générale

Document original signé

Pascal Tessier-Fleury, président du conseil d'administration

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État de la variation de la dette nette
de l'exercice clos le 31 mars 2024**

	2024		2023
	Budget	Réel	Réel (Redressé note 3)
	\$	\$	\$
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	53 246 195	(21 784 724)	(1 362 625)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(68 671 400)	(48 741 447)	(66 639 617)
Amortissement des immobilisations corporelles	44 145 500	40 095 498	38 850 940
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		16 910	-
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		2 501	150 000
Révision d'estimation - obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		642 537	694 462
	(24 525 900)	(7 984 001)	(26 944 215)
Acquisition de charges payées d'avance		(26 518 184)	(3 684 467)
Acquisition de pièces d'entretien et réparation futur		(642 975)	(786 980)
Utilisation de charges payées d'avance		24 088 030	3 383 752
Utilisation de pièces d'entretien et réparation futur		1 446 482	454 815
		(1 626 647)	(632 880)
GAINS DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE		-	(786 396)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	28 720 295	(31 395 372)	(29 726 116)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLIS		10 897 918	41 255 398
Modifications comptables (note 3)		(677 951)	(1 309 315)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉS		10 219 967	39 946 083
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE		(21 175 405)	10 219 967

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 20243**
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Déficit de l'exercice

Éléments sans incidence sur la trésorerie :

Amortissement des immobilisations corporelles	40 095 498	38 850 940
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	16 910	-
Charge de désactualisation	286 324	253 028
Révision d'estimation - obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(4 079)	-
Ajustement des intérêts au taux effectif	127 100	1 219 399
Revenus de placement réinvestis	(385 839)	(494 109)
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)

(21 784 724)

(1 362 625)

40 095 498

38 850 940

16 910

-

286 324

253 028

(4 079)

-

127 100

1 219 399

(385 839)

(494 109)

(6 000)

(6 000)

40 129 914

39 823 258

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :

Subventions à recevoir	(23 517 428)	(39 023 437)
Créances	2 928 132	(4 315 316)
Stocks destinés à la vente	4 038	(28 056)
Charges à payer et frais courus	(1 314 174)	6 734 725
Pièces d'entretien et réparations futurs	803 507	(332 165)
Charges payées d'avance	(2 430 154)	(300 715)

(23 517 428)

(39 023 437)

2 928 132

(4 315 316)

4 038

(28 056)

(1 314 174)

6 734 725

803 507

(332 165)

(2 430 154)

(300 715)

(23 526 079)

(37 264 964)

(5 180 889)

1 195 669

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement
ACTIVITÉS DE PLACEMENT

Produit de disposition de placements

4 299 000

-

Flux de trésorerie liés aux activités de placement

4 299 000

-

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisition d'immobilisations corporelles

(56 596 475)

(58 216 202)

Disposition d'immobilisations corporelles

2 501

150 000

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations

(56 593 974)

(58 066 202)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Emprunts effectués long terme

54 400 000

-

Remboursements dette long terme

(22 980 358)

(22 153 464)

Emprunts effectués court terme

50 450 000

38 000 000

Remboursements emprunts temporaires

(51 518 895)

-

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

30 350 747

15 846 536

Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

(27 125 116)

(41 023 997)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

39 639 975

80 663 972

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE

12 514 859

39 639 975

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Intérêts payés au cours de l'exercice

19 262 581

18 921 912

Intérêts reçus au cours de l'exercice

3 181 698

2 014 766

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2024

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société des traversiers du Québec (la Société) est une compagnie à fonds social constituée par la loi sur la Société des traversiers du Québec (RLRQ, chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a notamment pour objet de fournir des services de transport par traversier entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés au Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les durées de vie utile des immobilisations et le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Incertitude relative à la mesure

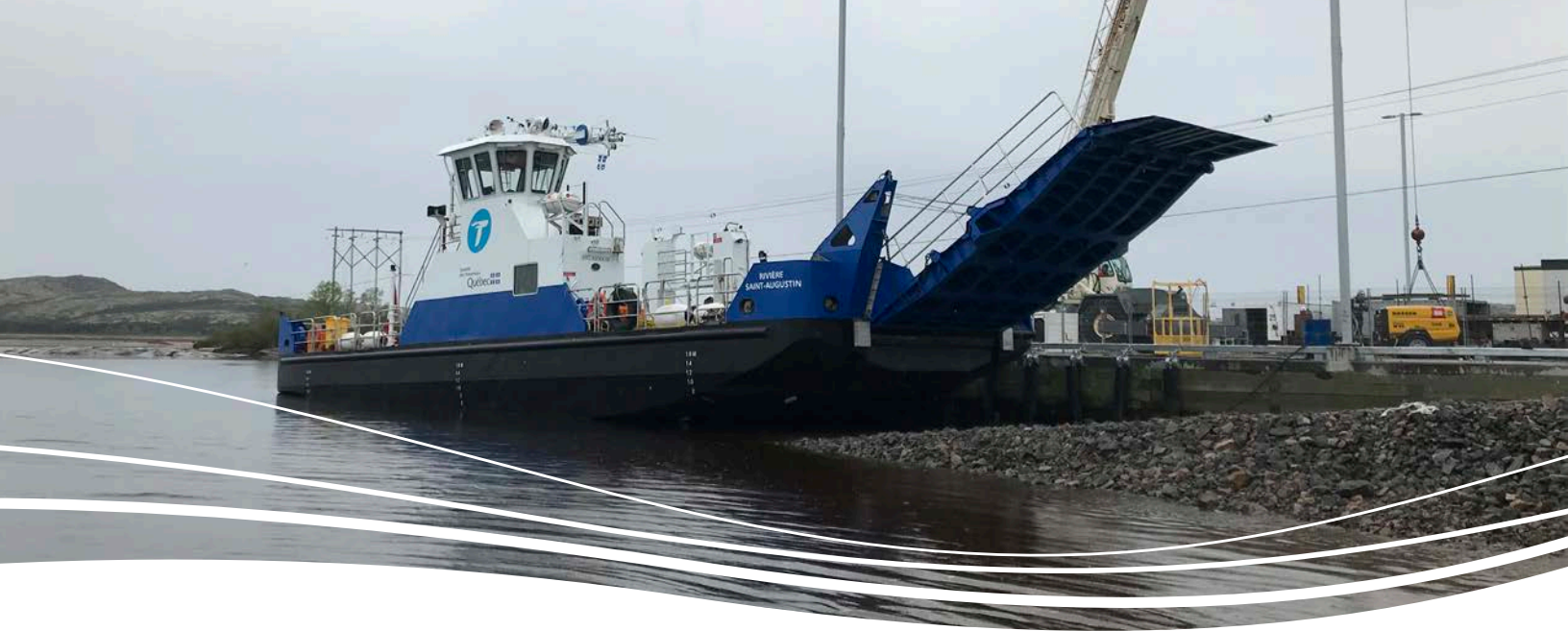
Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, l'échéancier prévu des travaux, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les actifs est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service n'est prévu.

Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et le placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source) et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.



Revenus

Subventions du gouvernement du Québec

Les revenus de subventions qui sont des paiements de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où ces subventions sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont constatées aux revenus lorsque les modalités relatives aux passifs sont réglées.

Titres de transport

Les revenus provenant de la vente de titres de transport constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles la Société doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un usager ou d'un client. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis lorsque le service de transport est rendu.

Réclamation d'assurances

Les revenus découlant d'une réclamation d'assurances qui ne présente pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque la Société a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé. Les revenus de réclamation d'assurances sont comptabilisés lorsque les réclamations sont acceptées par l'assureur.

Revenus financiers

Les revenus d'intérêts sur dépôts bancaires, les revenus de placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux et les gains réalisés sur dérivés sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements, rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Passifs

Avantages sociaux futurs

Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances a été établie à partir des heures cumulées et des taux horaires prévus. Elle n'est pas actualisée puisque les journées accumulées par les employés sont payées dans l'exercice suivant.

Cette provision est présentée dans les charges à payer et frais courus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers, de par leur nature, sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur ainsi que les coûts de mise hors service, le cas échéant.

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur lorsque celle-ci est déterminable au moment de leur acquisition, dans le cas contraire ces immobilisations sont comptabilisées à la valeur symbolique.

	Méthode	Taux
Quais	Solde dégressif	5 %
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %*
Navires	Solde dégressif	5 %, 10 % et 15 %*
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 % à 40 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux charges de l'exercice dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

* Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans les catégories des navires et des bâtiments sont amortis selon la méthode dégressive à des taux entre 5% et 15%.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Société à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis au même rythme que l'immobilisation à laquelle ils sont rattachés à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

3. Modifications comptables

Adoption de nouvelle norme comptable

SP 3400, Revenus

Le 1^{er} avril 2023, la Société a adopté le chapitre SP 3400, REVENUS. Cette norme fournit des indications pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des revenus qui ne sont pas traités par une autre norme comptable. Elle vient également faire la distinction entre les revenus provenant d'opérations avec obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de l'entité.

Correction d'erreur

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été redressés pour tenir compte des obligations liées à la mise hors service de ses immobilisations qui auraient dû être comptabilisées avant le 1^{er} avril 2023. Ces modifications ont été appliquées rétroactivement et ont eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2023 \$
État des résultats et de l'excédent cumulé	
CHARGES	
Amortissement des immobilisations corporelles	14 036
Charge de désactualisation	63 098
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	77 134
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(1 258 095)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 335 229)
État de la situation financière	
PASSIFS	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	677 951
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS	(677 951)
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	(657 278)
EXCÉDENT CUMULÉ	(1 335 229)
État de la variation de la dette nette	
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	77 134
Amortissement des immobilisations corporelles	14 036
Révision d'estimation - obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	694 462
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(631 364)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(1 309 315)
(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	(677 951)

4. Revenus financiers et autres revenus

	2024 \$	2023 \$
Revenus financiers		
Intérêts sur dépôts bancaires	2 691 383	2 505 081
Revenus de placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux	385 839	494 109
Gains réalisés sur dérivés	-	1 537 639
	3 077 222	4 536 829
Autres revenus		
Location de navires	3 134 834	1 895 796
Services à la clientèle (restaurant et boutique)	1 445 256	1 261 587
Revenus divers	757 018	596 127
	5 337 108	3 753 510
	8 414 330	8 290 339

5. Frais d'exploitation

	2024 \$	2023 \$
Traitements et avantages sociaux	52 725 228	48 552 775
Contrats d'exploitation	48 728 692	50 649 519
Entretien et réparation - navires	45 709 728	27 458 541
Carburant	18 540 659	22 338 279
Affrètement de navires	16 332 436	14 037 571
Entretien et réparation - quais	9 139 156	8 802 887
Honoraires professionnels	5 613 192	5 238 275
Assurances	3 887 336	3 835 433
Entretien et réparation - bâtiments	2 953 963	2 875 866
Taxes foncières et scolaires	1 903 857	1 924 756
Location de locaux	1 896 339	1 782 975
Frais de déplacement	1 353 864	1 173 138
Frais de port et frais de quai	1 322 661	1 404 941
Formation du personnel	883 298	992 739
Uniformes	585 616	513 072
Coût des marchandises vendues	528 439	470 851
Maintenance des TI et télécommunications	272 642	254 248
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	208 330	1 058 518
Autres	4 623 513	3 979 573
	217 208 949	197 343 957

6. Frais d'administration

	2024 \$	2023 \$
Traitements et avantages sociaux	15 229 028	13 408 984
Honoraires professionnels	2 607 359	1 983 617
Maintenance des TI et télécommunications	1 383 634	1 494 345
Communications et marketing	1 085 603	1 222 020
Frais de déplacement	421 679	285 858
Formation du personnel	292 587	143 991
Frais reliés au bâtiment du siège social	273 119	310 072
Location de locaux	178 521	174 847
Papeterie et impression	80 969	95 372
Autres	507 834	608 359
	22 060 333	19 727 465

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2024 \$	2023 \$
Compte bancaire à surintérêts, taux de base moins 1,90 % (2023 : taux de base moins 1,90 %)	7 170 192	984 378
Encaisse, taux de base moins 2,25 % (2023 : taux de base moins 2,25 %)	4 964 030	2 881 830
Dépôts à terme rachetables sans échéance, taux de base moins 1,65% (2023 : taux de base moins 1,65%)	380 637	5 773 767
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 4,85% échu le 29 mai 2023	-	30 000 000
	12 514 859	39 639 975

8. Créances

	2024 \$	2023 \$
Taxes à la consommation à recevoir	3 487 001	5 289 890
Comptes clients et autres créances	999 981	2 125 224
	4 486 982	7 415 114

9. Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, à partir du 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur de 35 525 305 \$, situées sur l'emplacement des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 \$ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'exploitation, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :

Encaisse

Placement sur le marché obligataire

(valeur au marché 2024 : 8 571 873 \$, 2023 : 12 499 631 \$)

Moins : frais de garde

2024 \$	2023 \$
1 278	455
8 788 975	12 703 168
(258)	(467)
8 789 995	12 703 156

Les placements obligataires portent intérêt à des taux compris entre 1,23 % et 6,91 % (2023 : 1,23 % et 7,00 %). Les échéances s'échelonnent de février 2025 à octobre 2029 (2023 : avril 2023 à octobre 2029).

10. Facilités de crédit

La Société disposait de facilités de crédit, sous forme d'avances ou de découverts de compte, n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 \$ auprès d'une institution financière, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022. Les montants prélevés portaient intérêt à un taux annuel variable calculé quotidiennement et payable mensuellement. La Société n'a pas renouvelé cette entente pour 2023, elle dispose maintenant d'une marge de crédit autorisée du même montant (inutilisée au 31 mars 2024) à même les emprunts temporaires (note 11).

11. Emprunt temporaire

En juillet 2023, les billets à payer ont été remplacés par des marges de crédit. La société est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter une marge de crédit du montant maximal autorisé par le régime d'emprunt, auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Cette marge de crédit inclus 10 000 000\$ en facilité de crédit et est inutilisée au 31 mars 2024. À cette date, la Société détient une marge de crédit auprès du ministre des Finances de 71 342 922\$ échant le 31 mai 2026. Cette marge de crédit porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %.

12. Charges à payer et frais courus

Fournisseurs et frais courus

Autres

Apparentés

Provision pour vacances

Provision pour congés de maladie

Déductions à la source

2024 \$	2023 \$
39 547 209	42 718 191
6 300 370	15 160 590
3 225 929	3 177 670
410 818	377 456
228 666	721 738
49 712 992	62 155 645

13. Dette à long terme

Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et remboursable selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 6,067 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 \$, échéant en juin 2028

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,483 %, remboursable par des versements semestriels de 196 036 \$, échéant en octobre 2029

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,062 %, remboursable par des versements semestriels de 425 924 \$, échu en septembre 2023

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 4,504 % (2023: 3,550%), remboursable par des versements semestriels de 403 317 \$ (2023: 387 266 \$), échéant en septembre 2033

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,598 %, remboursable par des versements semestriels de 71 973 \$, échu en septembre 2023

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,478 %, remboursable par des versements semestriels de 89 440 \$, échéant en mai 2024

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,36 %, remboursable par des versements semestriels de 490 139 \$, échéant en septembre 2025

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,79 %, remboursable par des versements semestriels de 4 203 370 \$, échéant en septembre 2025

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,228 %, remboursable par des versements semestriels de 1 113 238 \$, échéant en décembre 2048

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,819 %, remboursable par des versements semestriels de 943 828 \$, échéant en décembre 2048

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,557 %, remboursable par des versements semestriels de 289 314 \$, échéant en septembre 2027

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,183 %, remboursable par des versements semestriels de 5 523 758 \$, échéant en novembre 2048

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,984 %, remboursable par des versements semestriels de 3 585 880 \$, échéant en mars 2049

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,522 %, remboursable par des versements semestriels de 261 660 \$, échéant en mars 2029

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,508 % remboursable par des versements semestriels de 465 607 \$, échéant en juin 2039

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 1,932 %, remboursable par des versements semestriels de 1 298 083 \$, échéant en juillet 2040

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 1,392 %, remboursable par des versements semestriels de 429 871 \$, échéant en juillet 2030

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,073 % remboursable par des versements semestriels de 319 642 \$, échéant en novembre 2040

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,135 % remboursable par des versements semestriels de 340 341 \$, échéant en juin 2031

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 4,184 % remboursable par des versements semestriels de 1 649 408 \$, échéant en juin 2043

Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 4,77 % remboursable par des versements semestriels de 390 679 \$, échéant en novembre 2043

2024 \$	2023 \$
25 551 410	25 551 410
795 807	945 408
5 401 045	5 599 976
-	419 544
6 179 330	6 706 072
-	70 711
87 973	259 430
9 753 545	10 490 674
137 435 441	141 914 388
38 001 061	38 977 309
33 706 585	34 624 630
1 925 493	2 444 906
189 513 702	194 413 332
125 727 470	129 072 375
2 443 944	2 897 046
11 900 111	12 521 261
36 536 663	38 400 278
5 326 423	6 104 059
9 122 138	9 565 533
4 695 695	5 267 124
43 688 372	-
10 000 000	-
697 792 208	666 245 466

Les versements contractuels à effectuer sur les emprunts au Fonds de financement au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Capital \$	Intérêts et frais \$
2025	24 071 778	20 030 641
2026	160 943 376	17 453 301
2027	19 659 741	14 966 218
2028	19 954 963	14 381 682
2029	20 156 149	13 788 864
2030 et suivantes	426 108 292	138 480 931
	670 894 299	219 101 637

14. Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Quais* \$	Bâtiments* \$	Navires* \$	Ameublement et équipement* \$	Matériel roulant \$	Améliorations locatives \$	2024 \$
Coût								
Solde au début	3 125 179	223 521 532	80 094 635	798 717 065	13 441 891	2 010 394	3 318 265	1 124 228 961
Acquisitions	-	17 119 347	602 945	28 405 391	1 951 121	289 253	373 390	48 741 447
Dispositions	-	-	-	-	(292 020)	-	-	(292 020)
Révision d'estimation - OMHS	-	-	(12 365)	(630 172)	-	-	-	(642 537)
Solde à la fin	3 125 179	240 640 879	80 685 215	826 492 284	15 100 992	2 299 647	3 691 655	1 172 035 851
Amortissement cumulé								
Solde au début	-	84 162 527	39 748 110	302 397 097	10 316 448	1 266 209	2 445 935	440 336 326
Amortissement	-	6 229 984	3 470 795	28 586 097	929 888	266 644	612 090	40 095 498
Dispositions	-	-	-	-	(272 609)	-	-	(272 609)
Solde à la fin	-	90 392 511	43 218 905	330 983 194	10 973 727	1 532 853	3 058 025	480 159 215
Valeur comptable nette	3 125 179	150 248 368	37 466 310	495 509 090	4 127 265	766 794	633 630	691 876 636

* Au 31 mars 2024, ces postes incluent un total de 60 837 106 \$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé. Ce montant se répartit ainsi : quais 7 920 463 \$, bâtiments 236 778 \$, navires 52 472 923 \$ et ameublement et équipements 206 942 \$.

Au 31 mars 2024, le poste "Charges à payer et frais courus" inclut un montant de 9 056 080 \$ lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 mars 2024, le total des acquisitions d'immobilisations corporelles inclut un montant de 3 101 450 \$ d'intérêts capitalisés, dont aucun montant n'est présenté dans les charges à payer et frais courus.

	Terrains	Quais*	Bâtiments*	Navires*	Ameublement et équipement*	Matériel roulant	Améliorations locatives	2023 (Redressé note 3)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au début	3 125 179	196 103 444	79 211 688	762 684 184	12 320 335	1 763 407	3 225 569	1 058 433 806
Acquisitions	-	27 568 088	914 007	36 696 283	1 121 556	246 987	92 696	66 639 617
Dispositions	-	(150 000)	-	-	-	-	-	(150 000)
Révision d'estimation - OMHS	-	-	(31 060)	(663 402)	-	-	-	(694 462)
Solde à la fin	3 125 179	223 521 532	80 094 635	798 717 065	13 441 891	2 010 394	3 318 265	1 124 228 961
Amortissement cumulé								
Solde au début	-	78 867 882	36 463 934	273 617 317	9 598 395	1 000 198	1 937 660	401 485 386
Amortissement	-	5 294 645	3 284 176	28 779 780	718 053	266 011	508 275	38 850 940
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin	-	84 162 527	39 748 110	302 397 097	10 316 448	1 266 209	2 445 935	440 336 326
Valeur comptable nette	3 125 179	139 359 005	40 346 525	496 319 968	3 125 443	744 185	872 330	683 892 635

* Au 31 mars 2023, ces postes incluent un total de 98 563 026 \$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé. Ce montant se répartit ainsi : quais 38 717 541 \$, bâtiments 9 925 081 \$, navires 49 226 977 \$ et ameublement et équipements 693 427 \$.

Au 31 mars 2023, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant de 20 184 559 \$ lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 mars 2023, le total des acquisitions d'immobilisations corporelles inclut un montant de 1 258 518 \$ d'intérêts capitalisés, dont un montant de 172 001 \$ est présenté dans les charges à payer et frais courus.

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société concernent le désamiantage de certains navires et de certains bâtiments.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2024	2023 (Redressé note 3)
	\$	\$
Solde au début	7 347 450	7 788 884
Charge de désactualisation	286 324	253 028
Révision d'estimation*	(646 616)	(694 462)
Solde à la fin	6 987 158	7 347 450

* Un montant de 642 537 \$ a été porté en diminution du coût des immobilisations corporelles alors qu'un montant de 4 079 \$ a été comptabilisé en résultat au poste de revenus divers.

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des navires et des bâtiments dont l'échéancier des travaux est connu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation	4,04 % à 4,51 %	3,52 % à 4,29 %
Taux d'inflation	2,72 % à 3,47 %	2,92 % à 11,17 %

Les coûts estimatifs non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service d'immobilisations au 31 mars 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 8 496 867 \$ (2023: 8 558 878 \$).

16. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est resté à 12,67% de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 878 557 \$ (2023 : 3 326 196 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. Capital-actions

Autorisé :

100 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

Émis et payé :

15 000 actions

2024	2023
\$	\$
1 500 000	1 500 000

18. Obligations contractuelles

La Société détient 34 baux de location qui ont été signés entre 2004 et 2023. Ces baux sont utilisés à des fins reliées au service de transport de passagers ou aux activités opérationnelles. Les engagements totaux présentés pour les baux incluent un montant de 1 241 642 \$ (2023: 1 357 832 \$) lié aux options de renouvellement.

La Société compte treize ententes de service et d'approvisionnement. Ces dernières permettent de maintenir des services maritimes et de transport aérien. La Société s'est engagée à leur verser un montant annuel ou à combler leur déficit. Les engagements totaux présentés pour les ententes de service incluent un montant de 12 973 122 \$ (2023: 37 789 084 \$) lié aux options de renouvellement.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la charge de loyer s'élève à 1 768 591 \$ (2023: 1 654 403 \$) et le montant versé aux transporteurs atteint 48 728 692 \$ (2023: 50 649 519 \$). De plus, la Société s'est engagée envers neuf entreprises, principalement pour des travaux sur les infrastructures, construction de navires et pour la surveillance des travaux, pour un montant totalisant 12 365 425 \$ (2023: 22 733 787 \$) et pouvant s'échelonner selon l'évolution des travaux sur une période allant jusqu'en 2030.

Au 31 mars 2024, les obligations contractuelles de la Société s'établissent comme suit :

2025
2026
2027
2028
2029
Exercices subséquents

Baux	Ententes de service*
\$	\$
1 648 819	34 437 047
9 875	28 029 464
9 920	20 810 167
9 966	20 752 076
10 012	-
20 167	-
1 708 759	104 028 754

Au 31 mars 2023, les obligations contractuelles de la Société totalisaient 2 064 128 \$ pour les baux et 147 488 226 \$ pour les ententes de services.

* Les montants des ententes de service sont basés sur une estimation des coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

19. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente directrice-générale de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentés.

20. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 mars 2024 est la suivante :

Trésorerie et équivalents de trésorerie
Comptes clients et autres créances
Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux

2024	2023
\$	\$
12 514 859	39 639 975
999 981	2 125 224
8 789 995	12 703 156
22 304 835	54 468 355

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La politique de la Société est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé au placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement.

Le risque de crédit associé aux comptes clients et autres créances est réduit au minimum, puisque le montant est réparti entre plusieurs clients et qu'aucun d'entre eux ne représente de sommes importantes. De plus, des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux clients. La Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles.

La valeur comptable nette des comptes clients en souffrance (plus de 30 jours) de la Société est de 354 507 \$ (2023: 166 997 \$) à la date de clôture. L'échéance des comptes clients est détaillée dans le tableau suivant :

0 à 30 jours
31 à 60 jours
61 à 90 jours
Plus de 90 jours

2024	2023
\$	\$
645 474	1 958 226
192 490	50 444
9 861	14 714
152 156	101 840
999 981	2 125 224

Au 31 mars 2024, la Société avait pour 48 205 \$ (2023: 7 541 \$) de comptes clients dépréciés et échus. Au cours de l'exercice, la société a radié 1 660 \$ de comptes clients (2023: 16 116 \$) et en a récupéré 7 541 \$ (2023: 821 \$).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers :

	2024 \$	2023 \$
Charges à payer et frais courus, excluant les déductions à la source :		
Moins de 90 jours	11 873 343	37 661 519
De 90 à 365 jours	37 610 983	23 772 388
	49 484 326	61 433 907

Le détail des échéances pour les emprunts temporaires se trouve à la note 11 et celui pour la dette à long terme à la note 13.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée uniquement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie rapportent de l'intérêt à taux variable et à taux fixe.

L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie et équivalents de trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses dépôts à terme. La Société considère que le risque est négligeable puisque le taux d'intérêt est fixe pour la durée du placement et qu'ils sont détenus jusqu'à leur échéance.

Le placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux comprend également des obligations du gouvernement du Québec à taux d'intérêt fixe ayant une durée moyenne de 2,2 années (2023 : 2,2 années). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucun impact sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses placements à long terme, car ils sont placés à taux d'intérêt fixes et sont détenus jusqu'à leur échéance. La Société est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêt lors du renouvellement de ses placements à long terme.

Les emprunts temporaires et la dette à long terme sont émis à des taux d'intérêt fixes et les remboursements sont prévus selon un échéancier, ce qui réduit au minimum les risques liés aux flux de trésorerie advenant la variation du taux d'intérêt. La Société est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêt lors du renouvellement de ses emprunts à court terme et certaines de ses dettes à long terme.

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2023 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2024.



ANNEXE 2

**CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE
DES ADMINISTRATEURS
ET DES DIRIGEANTS DE LA
SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS
DU QUÉBEC**

SECTION 1 : Objet et champ d'application

- 1.1 Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société des traversiers du Québec (STQ), de favoriser la transparence au sein de celle-ci et de responsabiliser ses administrateurs et ses dirigeants.
- 1.2 Le code s'applique aux administrateurs et aux dirigeants de la STQ.
À moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par « dirigeant », le président-directeur général, qui est le principal dirigeant de la STQ, et toute personne qui assume, sous l'autorité immédiate de celui-ci, des responsabilités à temps plein à titre de vice-président ou de directeur de la STQ.
- 1.3 Le code complète les dispositions du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (R.R.Q., c. M-30, r.0.1) qui sont applicables aux administrateurs de la Société et ajoute, à ces normes, des paramètres additionnels, conformément aux articles 34 à 36 de ce règlement.

SECTION 2 : Mission et valeurs de la STQ

- 2.1 Dans le cadre des objets établis par sa loi constitutive, la mission de la STQ est la suivante : Présents là où la route s'arrête, nous relierons les communautés en assurant la mobilité maritime du Québec, grâce au savoir-faire de nos employés.
- 2.2 Les valeurs véhiculées par la STQ sont :
- La rigueur
 - L'excellence
 - La passion
- Ces valeurs sont partagées par l'ensemble de son personnel et déterminent les comportements nécessaires pour réaliser la mission et la vision de l'organisation.

SECTION 3 : Principes d'éthique et règles générales de déontologie

- 3.1 Principes d'éthique et règles générales de déontologie applicables aux administrateurs et aux dirigeants
- 3.1.1 Les administrateurs et les dirigeants de la STQ sont nommés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de la STQ et à la bonne administration de ses biens, et ce, dans le respect de ses valeurs.
Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 3.1.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (R.R.Q., c. M-30 r.0.1) reproduit à l'annexe A et le présent code.
Le dirigeant est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le présent code de même que les principes et les règles établis dans le Code d'éthique et de déontologie des employés de la STQ.
En cas de divergence entre les principes et les règles applicables, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
L'administrateur ou le dirigeant qui, à la demande de la STQ, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est alors tenu aux mêmes obligations.
- 3.1.3 L'administrateur ou le dirigeant est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
- 3.1.4 L'administrateur ou le dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération locale, régionale, politique ou partisane.
- 3.1.5 L'administrateur ou le dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions politiques.
- 3.1.6 L'administrateur ou le dirigeant ne doit pas confondre les biens de la STQ avec les siens et ne peut les utiliser à son profit et au profit de tiers. Il doit en outre organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent pas nuire à l'exercice de ses fonctions.
- 3.1.7 L'administrateur ou le dirigeant ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- 3.1.8 L'administrateur à temps plein ou le dirigeant doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme aussi à d'autres fonctions. Un administrateur à temps plein peut, toutefois, avec l'autorisation du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif. Un dirigeant peut, avec le consentement du président-directeur général, exercer de telles activités.

SECTION 3 : Principes d'éthique et règles générales de déontologie (suite)

- 3.1.9 L'administrateur ou le dirigeant ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, toute marque d'hospitalité ou tout avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la STQ qui en disposera selon l'usage.
- 3.1.10 L'administrateur ou le dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 3.1.11 L'administrateur ou le dirigeant doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil d'administration ou du comité de direction, le personnel de la STQ, la clientèle de celle-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

3.2 Exercice de la fonction d'administrateur

- 3.2.1 L'administrateur se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de la STQ et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.
- L'administrateur s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.
- 3.2.2 L'administrateur met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de la STQ.
- Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, l'administrateur révèle tout renseignement ou fait aux autres administrateurs lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision à prendre ou une action à poser.
- 3.2.3 Avant de participer à une décision par vote ou autrement, l'administrateur s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et politiques applicables à la STQ, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.
- 3.2.4 L'administrateur doit s'assurer que la reddition de compte touchant les affaires de la STQ et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

SECTION 4 : Conflits d'intérêts

- 4.1 L'administrateur ou le dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
- Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- 4.2 Une fois par année, chaque administrateur doit remettre au président du conseil d'administration une déclaration écrite dénonçant, au meilleur de sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la STQ, notamment un droit qu'il peut faire valoir contre cette dernière, ou une déclaration écrite attestant qu'il n'a pas de tels intérêts.
- Un administrateur doit en outre, en cas de changement dans sa situation à cet égard, modifier sans délai sa déclaration.
- 4.3 Une fois par année, chaque dirigeant doit remettre au président-directeur général une déclaration écrite dénonçant, au meilleur de sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la STQ, notamment un droit qu'il peut faire valoir contre cette dernière, ou une déclaration écrite attestant qu'il n'a pas de tels intérêts.
- Un dirigeant doit en outre, en cas de changement dans sa situation à cet égard, modifier sans délai sa déclaration.
- 4.4 Le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un autre dirigeant ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.
- Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
- Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait aussi visé.

SECTION 4 : Conflits d'intérêts (suite)

- 4.5 L'administrateur autre que le président-directeur général de la STQ ne peut agir comme porte-parole de celle-ci, sauf autorisation expresse du conseil ou du président-directeur général.
- 4.6 L'administrateur évite de prendre position publiquement à l'encontre des décisions de la STQ ou, par des propos immodérés, de porter atteinte à la réputation de la STQ, de ses administrateurs, de ses dirigeants ou des autres personnes qui y œuvrent.

SECTION 5 : Rémunération

- 5.1 L'administrateur rémunéré ou le dirigeant qui, à la demande de la STQ, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, et reçoit une rémunération quelconque ou des jetons de présence, doit les remettre à la STQ.
- 5.2 L'administrateur qui bénéficie d'un laissez-passer émis par la STQ ne doit l'utiliser qu'à des fins personnelles ou dans le cadre de ses fonctions pour la STQ et ce, dans le respect des politiques ou directives émises par la STQ en regard de ces titres de transport.

SECTION 6 : Activités politiques

- 6.1 Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions et en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Tout autre administrateur doit suspendre ses fonctions relatives au conseil d'administration ou à l'un de ses comités et en informer le président du conseil d'administration.
- 6.2 L'administrateur à temps plein ou le dirigeant qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 6.3 L'administrateur à temps plein ou le dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 6.4 L'administrateur à temps plein ou le dirigeant qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 6.2 ou à l'article 6.3 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 6.5 L'administrateur à temps plein ou le dirigeant dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur ou de dirigeant. Il doit faire de même dans le cas d'une charge publique à temps partiel, si celle-ci est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.
- 6.6 L'administrateur à temps partiel, qui est élu à une charge publique à temps plein susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.
- 6.7 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée ou le dirigeant qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

SECTION 7 : Cessation de fonctions

- 7.1 L'administrateur ou le dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la Société.
- 7.2 L'administrateur ou le dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ou donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- Les administrateurs ou les dirigeants de la Société ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur ou le dirigeant qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

SECTION 8 : Adhésion au code

- 8.1 Dans les soixante jours de l'adoption du présent code par le conseil d'administration, chaque administrateur ou dirigeant doit transmettre au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe B.
- Chaque nouvel administrateur ou dirigeant doit faire de même dans les soixante jours de sa nomination. Il doit prendre connaissance du présent code d'éthique et de déontologie et s'y conformer.

SECTION 9 : Application du code et processus disciplinaire

- 9.1 Le président du conseil d'administration de la Société doit s'assurer du respect du présent code.
- 9.2 Pour l'application du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou tout autre administrateur nommé par le gouvernement qui est en cause.
- Le président-directeur général est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre dirigeant.
- Le comité de gouvernance conseille le président du conseil d'administration et le conseil d'administration en matière d'éthique et de déontologie.
- 9.3 L'administrateur ou le dirigeant doit collaborer avec le président du conseil d'administration et le Comité de gouvernance et d'éthique lorsqu'il est prié de le faire.
- 9.4 En cas de manquement aux principes d'éthique ou aux règles de déontologie prévus au présent code, l'administrateur sera soumis au processus disciplinaire établi au chapitre VI du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION 10 : Dispositions finales

- 10.1 Le présent code remplace le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec adopté le 11 décembre 1998.
- 10.2 Le présent code entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec.

ANNEXE A : Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, r. 1),
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/M-30,%20r.%201/>

ANNEXE B : Formulaire pour signature « Attestation de connaissance » du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société des traversiers du Québec, disponible sur demande auprès de la STQ





